A Mr Paul Boulet, Secrétaire de l'académie de Pa

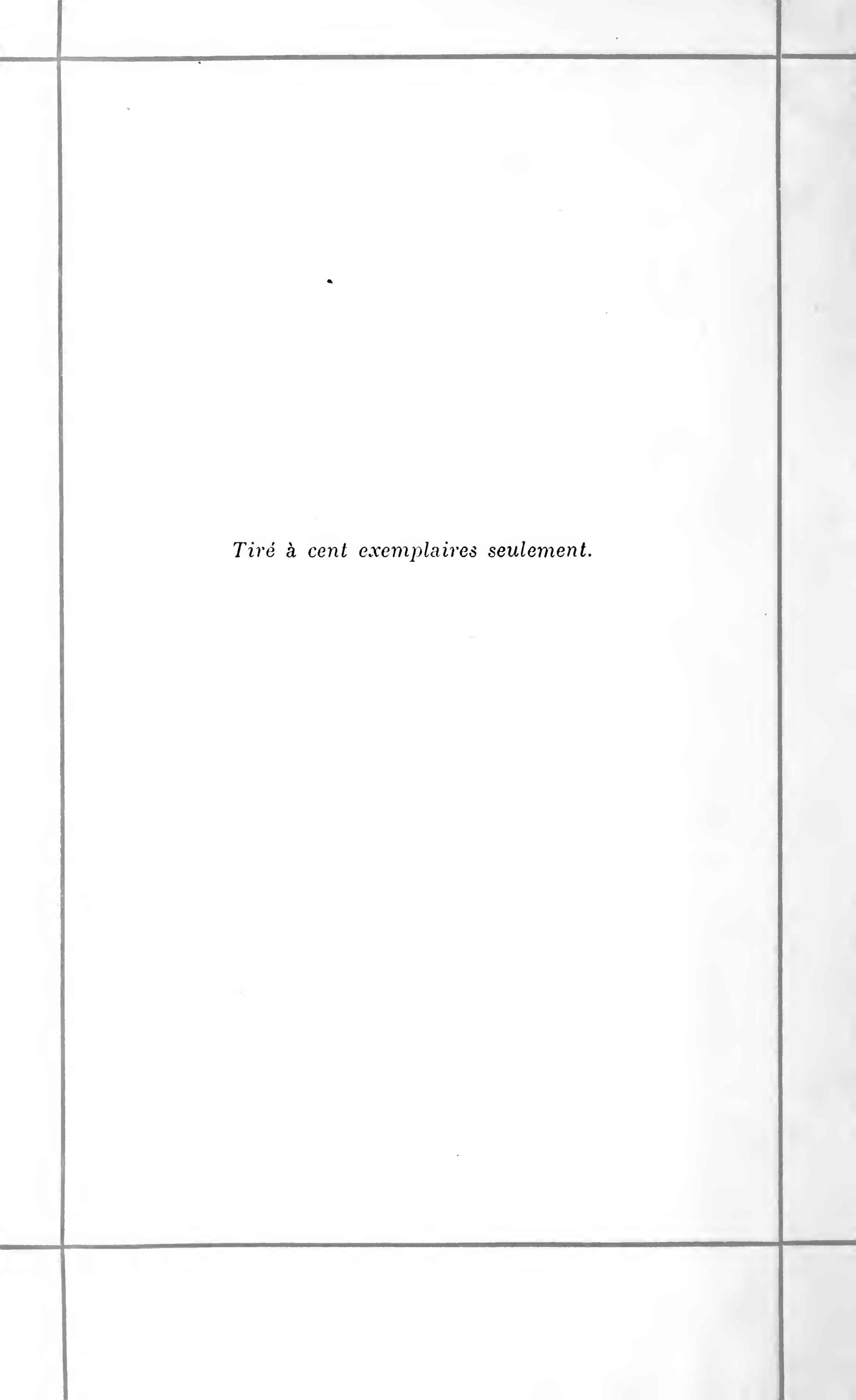
hommage de l'auteur

J. J. L. Bargès.

NOTICE

SUR QUELQUES

AUTELS CHRÉTIENS DU MOYEN AGE



Tiré à cent exemplaires seulement.

NOTICE

SUR QUELQUES

AUTELS CHRÉTIENS

DU MOYEN AGE

AVEC

DESCRIPTION DES LIEUX OU ILS ONT ÉTÉ DÉCOUVERTS

PUBLICATION ORNÉE DE PLANCHES ET DE DESSINS

PAR

M. l'abbé J.-J.-L. BARGÈS

ANCIEN PROFESSEUR D'HÉBREU
A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE PARIS EN SORBONNE
CHANOINE HONORAIRE DE PARIS ET DE MARSEILLE, ETC., ETC.

Ἔχομεν θυσιαστήριον, ἐξ οὗ φαγεῖν οὐκ ἔχουσι ἐξουσίαν οἱ τῇ σκηνῇ λατρεύοντες.

Ἐπιστ. πρὸς Ἑβραίους, ΙΓ, ι.



PARIS

IMPRIMERIE V. GOUPY ET JOURDAN
71, RUE DE RENNES, 71

M DCCC XC





AVANT-PROPOS

Parmi les monuments qui ont échappé à l'injure des temps ou au vandalisme des hommes les autels chrétiens méritent l'attention non seulement des antiquaires et des archéologues, mais particulièrement celle des théologiens et de tous ceux qui cherchent dans l'histoire de l'Église des arguments en faveur de ses dogmes et de sa foi, parce que l'autel, auquel l'Écriture sainte donne le nom de *Sacrificatoire* (1) et que les saints Pères grecs appellent la *Table sainte* (2), rappelle par son nom et par sa destination le saint sacrifice de la

(1) Θυσιαστήριον. Ἐπιστ. πρὸς Ἑβραίους, ΙΓ, ι, et passim dans l'Ancien et le Nouveau Testament.

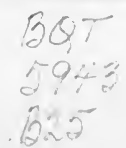
(2) Ἡ ἁγία Τράπεζα, saint Jean Chrysostôme et saint Basile dans leur liturgie.

Messe, et que dans le dogme du saint sacrifice se résument les croyances fondamentales de la religion chrétienne : le Dieu unique et suprême en l'honneur de qui on l'offre, la victime sans tache qui s'y immole, le ministre sacré qui est chargé de l'offrir, enfin l'Église ou Société des fidèles pour qui il est offert. C'est donc faire une œuvre agréable à Dieu et utile à la religion que de signaler au public l'existence de quelques-uns de ces monuments vénérables, dont nous avons retrouvé les précieux restes au milieu des ruines qui les entouraient. Ces autels, ou plutôt ces tables d'autel, sont au nombre de quatre, savoir : 1° l'autel de Notre-Dame de Sécheresse, sur la paroisse de Roquefort ; 2° l'autel de l'ancienne chapelle de Saint-Étienne, sur la paroisse de Roquevaire ; 3° l'autel de l'ancienne église de Saint-Pierre, sur la paroisse d'Auriol, et 4° l'autel de l'ancienne chapelle de Saint-Victor, sur la paroisse de Saint-Zacharie, diocèse de Fréjus. Ce modeste travail, dont nous avons puisé les éléments, en partie, dans nos vieux souvenirs, et, en partie, dans les notes prises en présence des monuments en question, pourra servir de complément, ou, si l'on aime mieux, d'appendice à deux de nos précédentes notices archéologiques, l'une sur un autel chrétien du ve siècle, découvert dans les décombres de

l'ancienne église de Saint-Pierre d'Auriol (1), l'autre sur un autre autel antique, dédié primitivement à Jupiter, puis consacré au culte chrétien, trouvé en 1871, à Saint-Zacharie, dans les ruines du monastère des religieuses Cassianites (2). Ce qui nous a inspiré la pensée de lui donner le grand jour de la publicité, c'est, après l'amour de la vérité historique, l'espérance et la conviction qu'il confirmera l'une des croyances les plus sûres et les plus consolantes de notre sainte religion, le dogme de l'Eucharistie et du sacrifice de la Messe. Nous avons la confiance qu'en considération de ce louable dessein le lecteur nous pardonnera la simplicité de notre style, l'aridité de nos descriptions topographiques et l'ennui que pourrait lui causer l'exposé de certains détails techniques exigés par la nature du sujet ; qu'en jetant les yeux sur ces pages, il voudra bien se souvenir qu'elles traitent de la vénérable antiquité chrétienne, des trophées survivants de notre foi séculaire, des débris sacrés de notre culte, et qu'il n'aura pas perdu son temps, si la lecture de ce travail jette quelque lumière dans son esprit, si

(1) Brochure grand *in-folio* de 24 pages, ornée de planches lithographiques. Paris, 1861. Benjamin Duprat, libraire-éditeur.

(2) Brochure in-8° de 50 pages. Paris, 1875. Ernest Leroux, libraire-éditeur.



elle contribue à fortifier sa foi, si elle lui inspire le goût des recherches archéologiques, rien n'étant plus digne, d'ailleurs, de nos études et de nos méditations, que les monuments qui font l'objet de cette Notice, puisque, selon les paroles de l'Apôtre, *nous avons un autel et une victime, dont ceux qui servaient dans le tabernacle n'avaient pas le pouvoir de se nourrir* (1).

(1) *Habemus altare, de quo edere non habent potestatem qui tabernaculo deserviunt.* (Épître aux Hébreux, XIII, 10.)





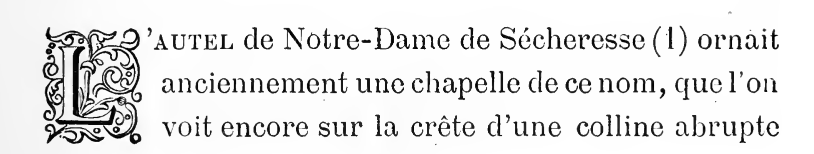
NOTICE

SUR QUELQUES

AUTELS CHRÉTIENS DU MOYEN AGE

I

AUTEL DE NOTRE-DAME DE SÉCHERESSE



L'AUTEL de Notre-Dame de Sécheresse (1) ornait anciennement une chapelle de ce nom, que l'on voit encore sur la crête d'une colline abrupte

(1) Feu M. le docteur Barthélemy, d'Aubagne, a publié en 1878 une notice historique sur le fief de Jullans. Ce travail, fruit de longues et patientes recherches, contient une foule de renseignements sur les anciens seigneurs de ce fief, sur les prieurs ou recteurs de l'église de Saint-André, sur son église romane : c'est une monographie savante et bien faite, dont il est de notre devoir de le remercier; mais il est bon que l'on sache que pour ce qui est de la description des lieux, du plan de la chapelle et de la forme de l'autel, plus de dix ans avant la publication de ce savant, nous avions visité nous-même Notre-Dame de Sécheresse, levé le plan de cet édifice, dessiné l'autel, pris des notes et recueilli des renseignements dans l'espoir de les communiquer au public, ce que nous nous décidons, un peu tardivement il est vrai, à faire aujourd'hui.

dans la partie orientale du territoire de Roquefort (diocèse de Marseille). Cet édifice était enfermé autrefois dans l'enceinte d'une forteresse, laquelle, dans les anciens titres, est appelée *Castrum de Julans* ou *de Jullanis* (1). Bâti sur un rocher très escarpé ce *castrum* ou camp retranché s'élevait comme un nid d'aigle au-dessus de la plaine qui s'étend à ses pieds, du côté du couchant, et semble avoir servi de vigie pour observer l'ennemi et prévenir les habitants des localités voisines contre toute attaque ou invasion subite et imprévue.

Avant de procéder à la description de la chapelle et de l'autel en question, nous croyons prévenir les désirs de nos lecteurs en leur disant un mot de l'origine de ce *castrum de Jullanis*, qui remonte indubitablement au delà du XIe siècle, puisque les chartes parlent de ce monument comme existant déjà à cette époque. Nous n'admettons pas, et en ceci nous sommes d'accord avec M. le docteur Barthélemy, l'opinion des auteurs de la *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*, qui, considérant les mots *Julhans, Jullanæ*, comme une corruption du latin *Jullianum*, y trouvent une confirmation de la tradition vulgaire qui place dans ce lieu une station militaire établie par Jules César. Sans remonter si haut, il est certain que les Romains, après la conquête des Gaules et la fondation de la ville d'Aix, établirent des forteresses et des camps retranchés en plusieurs endroits sur des hauteurs presque inabor-

(1) Cartulaire de Saint-Victor, tom. I, nº 48, acte du mois de juin 1030, et tom. II, nºs 998 et 999, acte de vente du château de Jullans du 13 novembre 1214, faite par Roncelin, vicomte de Marseille, en faveur de Guillaume d'Alcin, abbé de Saint-Victor.

dables, d'où ils surveillaient les pays environnants et où ils pouvaient trouver un abri sûr en cas de révolte ou de danger de la part des habitants; le séjour de ces premiers conquérants et leur établissement sur le territoire de Roquefort sont attestés par quantité de tombes romaines, de fragments de poterie, de briques et de tuiles que l'on y découvre chaque jour et qui portent la marque indubitable de la civilisation latine apportée dans le pays conquis. En fait de monuments écrits qu'il nous suffise de mentionner ici l'épitaphe en beaux caractères romains, que le célèbre Peiresc, dans son voyage fait en Provence en 1630, releva dans le *Val de la Nieglo,* près de la source de la chapelle de Saint-André, au midi du nouveau château de Jullans.

En voici une copie faite sur l'autographe même de Peiresc (1).

D M

Q. MESSIO LABRICIO PATRI
Q. MESSIO VALERIANO FILIO
Q. COMINIO VALERIANO MIL PRÆTORIANO
EQVIT. MESSIA IMAG. FILIÆ MÆ
VALERIÆ MATRI MEM.
MEA VALERIA FECIT IVSSA
TESTAMENTO MESS[I] LABRICI
MARITI SVI.

(1) Manuscrit de Peiresc, vol. II, fol. 62. *Inscriptiones antiquæ.* Ancien fonds suppl. latin, 101 B. I. Bibliothèque nationale, département des Manuscrits.

On sait, du reste, que c'est sur les ruines et les vestiges des stations ou établissements militaires romains que furent fondés, vers la fin de la domination de ces conquérants et au berceau du moyen âge, la plupart de nos vieux châteaux, de nos villes et de nos villages. Telle est, si je ne me trompe, l'origine du château de Jullans. Après avoir servi longtemps à l'affermissement de la domination romaine, il a été occupé successivement par les Visigoths, par les Bourguignons et les Francs qui en ont relevé les ruines pour leur propre défense et l'ont placé sous la protection du ciel, en érigeant dans son enceinte un sanctuaire en l'honneur d'un saint.

C'est pendant mon séjour sur le territoire de Roquefort, où j'avais l'habitude d'aller chaque année passer une partie de mes vacances dans une maison de campagne qui appartient à l'une des familles les plus honorables et les plus chrétiennes de la ville de Marseille (1), que je formai le dessein, il y a aujourd'hui plus de trente ans, d'entreprendre la visite du vénérable monument dont il s'agit. Le château était perché, comme il a été dit, sur la crête d'un rocher très escarpé et qui n'est accessible que d'un côté, celui du midi. La chapelle qui s'élève sur le bord septentrional de ce rocher se voit de très loin, surtout lorsque, au déclin du jour,

(1) La famille Tocchi, dont le chef, qui était membre de l'Académie de Marseille, s'est fait un nom par ses connaissances et ses découvertes dans les lois de la chimie et de la physique. Il a laissé un grand ouvrage manuscrit sur l'histoire des monnaies arabes et turques, qui mérite d'être publié. Son père était originaire de la ville de Florence, où il comptait parmi ses ascendants des écrivains d'un grand mérite et des prêtres distingués par leur savoir et leurs vertus.

ses blanches murailles reflètent les splendides rayons du soleil qui va disparaître, derrière la haute chaîne de la Gradiole, dans les flots enflammés de la mer. Je connaissais parfaitement, il est vrai, le chemin qui conduit au saint lieu, les collines et les bois qu'il traverse, les ravins qu'il franchit, les cimes ardues qu'il coupe, car j'avais plus d'une fois parcouru, exploré dans tous les sens ces bois et ces hauteurs, seul ou accompagné d'un jeune ami (1), afin d'y étudier la primitive structure du globe terrestre, d'y recueillir les débris de l'ancien monde, témoins des cataclysmes et des révolutions que la terre a subis avant ou après la création de l'homme; seulement, le temps ou le courage m'avait toujours manqué pour pousser plus loin mes recherches ; je n'avais jamais porté mes pas au delà de certains points qui me paraissaient presque infranchissables, ne cessant de renvoyer à un autre temps, à une autre année même l'accomplissement d'une visite, que je ne considérais pas seulement comme une excursion scientifique, mais qui avait aussi à mes yeux et selon mes vœux le mérite d'une pieuse action, d'un saint pèlerinage. Ayant donc pris avec moi tout ce qui constitue le bagage ou l'outillage d'un géologue, sac, filet, marteau et ciseau, et suivi de mon jeune ami (2),

(1) Une fois, entre autres, j'ai exploré les montagnes de Roquefort en compagnie de Edmond Hébert, professeur de géologie à la Faculté des Sciences, que la mort vient de nous ravir ces jours derniers (le 4 avril 1890.)

(2) M. Paul Desbief, aujourd'hui ingénieur des mines à Saint-Étienne. C'est au crayon de cet excellent jeune homme que nous devons le dessin qu'on trouvera dans cette Notice des diverses parties de la chapelle de Notre-Dame de Sécheresse.

qui s'offrit de m'accompagner pour m'aider dans cette pénible et longue visite, je me mis en route vers le milieu du jour. Après avoir atteint les hauteurs qui dominent la plaine de Roquefort et suivi le sentier ardu et solitaire qui les traversent du couchant au levant, nous arrivons, non sans peine ni sueur, au pied de la chaine de montagnes qui s'appelle le *Moutonnier*, et de là nous grimpons jusqu'au rocher abrupte qui porte l'antique château de Jullans avec sa vénérable chapelle, objet principal de notre pénible excursion. Le château, qui remontait, comme il a été dit, aux premiers siècles de la domination romaine, étant ensuite tombé en ruines soit de vétusté, soit par la négligence des habitants, soit par toute autre cause dont on ignore les circonstances, avait été rebâti au IXe ou au Xe siècle par les seigneurs de la localité, qui l'avaient embelli et fortifié pour en faire leur demeure, lorsque, vers la fin du XIVe siècle, il fut envahi et complètement rasé par une compagnie de Gascons au service du fameux Guillaume de Turenne, qui mit aussi l'église au pillage, ce qui obligea les habitants à se disperser et à enlever les cloches qui furent remises à l'hôtel de ville, en attendant qu'elles fussent rendues, si la localité venait à se repeupler, comme cela est constaté par des documents authentiques et irrécusables (1).

Quant à la chapelle, elle échappa à la ruine, grâce, sans doute, à la solidité de ses murs ou à la vigoureuse résistance des habitants. Il est à peu près certain

(1) Protocole de Fresquière. Notaire Decornis et Protoc. de Guillaume Barbani. Not. Laget, cités par le docteur Barthélemy dans sa *Notice historique*, etc., p. 11 et suiv.

qu'elle était contemporaine de la seconde restauration du château, c'est-à-dire qu'elle daterait du IXe ou Xe siècle. « En l'absence de documents, dit le docteur Barthélemy, les détails de son architecture ne nous permettent pas de la faire remonter au delà du XIIe siècle. » « Il en est parlé pour la première fois, ajoute le savant archéologue, dans une bulle du pape Anastase II, à la date du 30 des calendes de janvier 1153, qui confère au chapitre de la Major la haute seigneurie de diverses églises, ainsi que celle de Notre-Dame de Jullans avec ses revenus annuels de huit émines de blé, suivant les confirmations déjà faites par ses prédécesseurs Eugène III et Innocent II. Or ce dernier pape ayant fait un voyage dans le midi de la France de 1130 à 1132, il est bien probable que la date de la bulle dont il est fait mention est de la même époque. »

En 1447 les revenus décimaux de Notre-Dame de Jullans furent réunis à la mense des chanoines de Marseille, qui de temps immémorial étaient les suzerains-nés de cette localité, et le produit versé dans leur caisse générale en vertu d'une bulle du pape Eugène IV du 13 mars de la même année, ce qui permit au chapitre de pourvoir pendant quelques années au service de Notre-Dame de Sécheresse et d'y entretenir un prêtre pour dire la messe les dimanches et les jours de fête. Mais vers le commencement du siècle suivant, le vieux château de Jullans étant définitivement tombé en ruines, les rares habitants, qui se composaient de paysans et de leurs valets, abandonnèrent ces lieux escarpés et se répandirent dans la plaine pour la commodité de leurs travaux « et l'église fut tellement délaissée, dit l'écri-

vain que nous venons de citer, qu'on ne trouve dans les chartes de la Major aucune mention de prêtre pour la desservir pendant tout le XVIe siècle. »

C'est à cette époque et dans ces conditions que l'on songea à bâtir une autre chapelle à mi-côte de la montagne, auprès de la source Saint-André et vis-à-vis du nouveau château qui appartient aujourd'hui à la famille Martin de Marseille. Cependant l'antique église ne fut pas totalement abandonnée; elle devint un lieu de pèlerinage sous le nom de *Notre-Dame de Sécheresse*, qu'elle porte encore de nos jours, et jusqu'à ces derniers temps les populations voisines avaient l'habitude de s'y rendre en foule pour l'implorer et faire cesser le fléau, ce qui manquait rarement de s'accomplir. On cite comme un exemple de l'efficacité de cette invocation le fait suivant que rapporte la tradition locale : les habitants de Ceyreste, étant venus en pèlerinage pour obtenir de la Vierge la cessation de la sécheresse, s'en retournèrent avec une pluie battante sur le dos et faillirent être emportés par les torrents descendus des montagnes.

Enfin, comme faits connus se rapportant à Notre-Dame de Sécheresse et aux temps les plus rapprochés de nous, nous citerons les suivants :

Les de Garnier, devenus, par leur alliance avec les anciens seigneurs de Jullans, propriétaires de ce fief sous la suzeraineté du chapitre de la Major, et jaloux de conserver l'antique chapelle de Notre-Dame de Sécheresse, se firent un devoir de la restaurer et de la munir de tous les objets nécessaires au culte divin. Ils firent réparer le chemin qui conduisait de la fon-

taine Saint-André au plateau où s'élevait la chapelle, fortifier la toiture endommagée par le temps, approprier le presbytère qui se trouvait délabré et recouvrir le sol de l'intérieur de dalles de pierres solidement plantées (1). De son côté, le chapitre de la Major, reconnaissant que les revenus de l'église n'étaient plus suffisants pour l'entretien d'un prêtre résidant, finit par renoncer, comme prieur décimateur, à une partie de la dîme qui lui revenait en faveur du prêtre choisi pour fermier et sous certaines obligations qui nous sont inconnues. « Pour assurer ce service les jours de dimanches et fêtes obligatoires, nous apprend le même écrivain, les seigneurs de Jullans s'engagèrent maintes fois par actes notariés, et notamment en 1656 et 1657, à fournir, au prêtre chargé du service divin, un diacre, des chandelles et autres choses nécessaires au culte, et même à dîner (2). » Pendant le XVII[e] siècle, l'église de Notre-Dame de Sécheresse se trouva presque entièrement abandonnée; elle ne s'ouvrit plus qu'à de rares intervalles, le 15 août comme fête patronale et dans les années de sécheresse comme lieu de pèlerinage. Elle fut remplacée pour le service divin ordinaire par la chapelle de Saint-André, bâtie près du nouveau château, dont l'accès était plus facile et plus commode pour les habitants. En 1790, l'église fut déclarée bien national, et en 1796 vendue à un habitant de Cassis (3).

(1) Registres de L. Motet, 1645, cités par le docteur Barthélemy.

(2) Notaire Olivier, d'Aubagne. Citation par le même docteur Barthélemy.

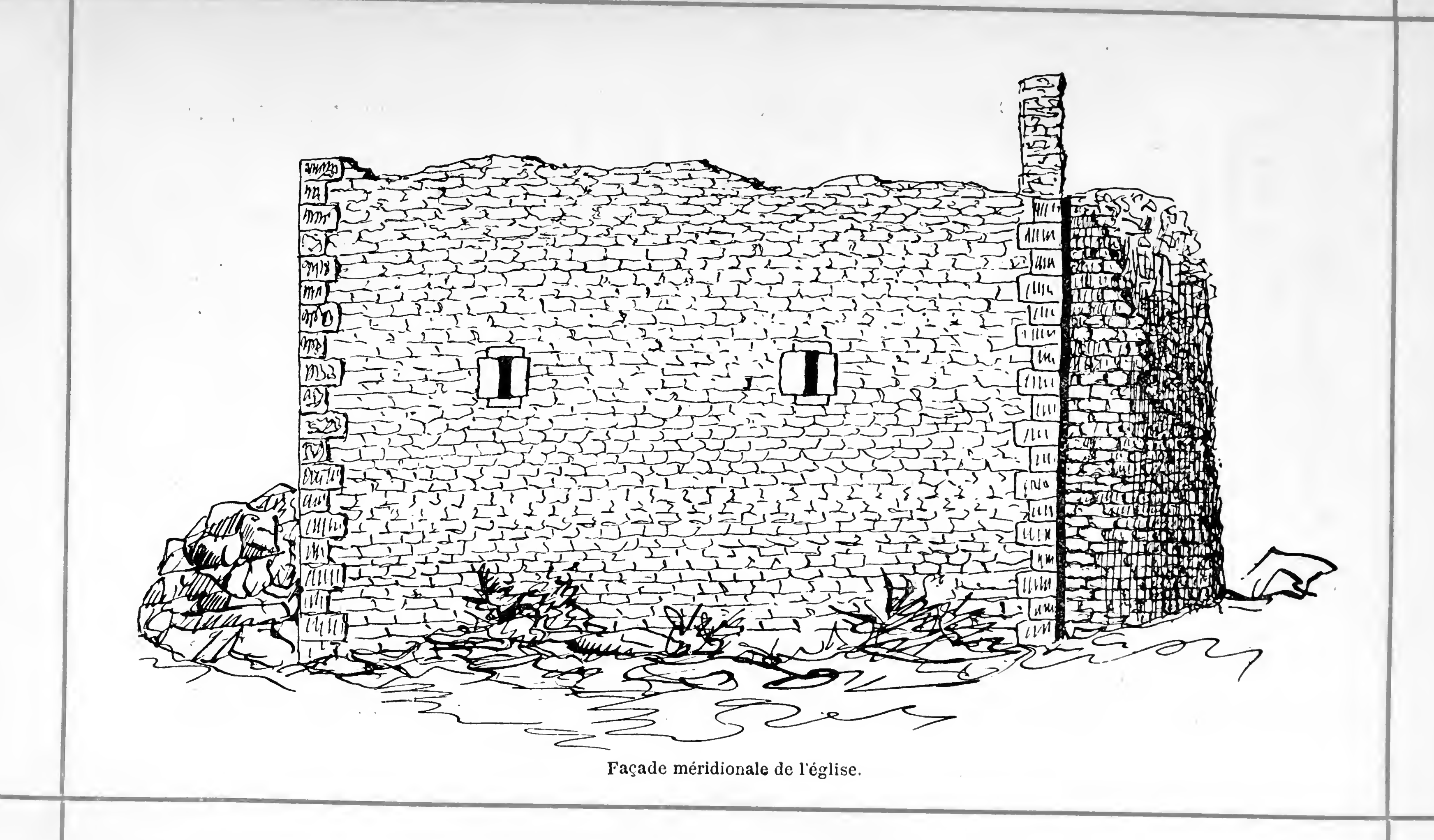
(3) Registre de l'administration départementale, n° 861, p. 157, cité par le docteur Barthélemy.

Après l'exposé de ces renseignements, dont la plupart sont empruntés à la plume de notre savant compatriote, M. le docteur Barthélemy, dans sa *Notice historique sur le fief de Jullans* (1), il convient de donner la description architecturale de l'église de Notre-Dame de Sécheresse.

DESCRIPTION DE L'ÉGLISE.

L'église de Notre-Dame de Sécheresse, qui a survécu aux ruines du château dans l'enceinte duquel elle s'élevait, appartient au style roman et se trouve orientée du coucher au levant d'après les règles ordinaires de l'architecture chrétienne. La forme du monument est telle qu'elle a été décrite par le docteur Barthélemy ; elle n'a subi depuis aucun changement notable ; les mesures qu'il en donne sont en tout conformes à nos premières observations ; seulement, comme nos mesures furent prises et estimées approximativement et simplement à vue d'œil, nous allons reproduire ici les

(1) Cette Notice a paru successivement dans le courant de l'année 1878, d'abord dans le *Bulletin de la Société de Statistique de Marseille* puis dans un tirage à part de cent exemplaires seulement. Comme il n'est pas facile à tout le monde de se procurer ou de consulter l'une ou l'autre de ces publications, nos lecteurs voudront bien excuser les nombreux emprunts que nous avons jugé à propos de faire à ce savant travail, si toutefois ils ne sont pas disposés à nous en savoir quelque gré.



Façade méridionale de l'église.

détails consignés par le savant archéologue dans sa *Notice historique*, afin d'indiquer avec plus d'exactitude et de précision les véritables dimensions de notre monument. Disons d'abord un mot de son extérieur.

Le revêtement de cette partie de l'église est en pierres de petit appareil ; les deux angles de la façade et ceux de la partie postérieure sont en pierres de gros appareil, dont le parement en est brut, les joints et les arêtes taillés ; sa façade est dégradée en partie, ainsi que le mur latéral gauche et l'abside. La toiture est dépourvue en grande partie des pierres larges et plates qui la couvraient ; les seules parties presque intactes sont la porte d'entrée et le mur latéral droit avec ses deux ouvertures ou fenêtres en forme de meurtrières (voir notre planche n° I). Dans l'axe de la façade on remarque une croix légèrement allongée, formée par l'appareil des pierres et donnant le jour à l'intérieur de l'église. Dans sa longueur, y compris l'abside, l'église mesure environ 15 mètres sur 5 de large, et elle a 6 m. de haut. La porte d'entrée est à plein cintre ; elle s'ouvre dans le mur latéral gauche, au lieu d'être placée dans l'axe de l'église, comme cela a généralement lieu (voir notre planche n° II). Le docteur Barthélemy pense que cette disposition anormale fut nécessitée par la construction du bâtiment sur le bord du plateau qui le supporte et pour en faciliter l'accès aux fidèles qui venaient de la campagne ; ce n'est pas l'avis d'un antiquaire de grand renom, M. Grinda, qui a étudié après nous le monument en question et a bien voulu nous faire part de ses observations dans une visite que nous lui avons faite à Roquefort, où il réside actuellement,

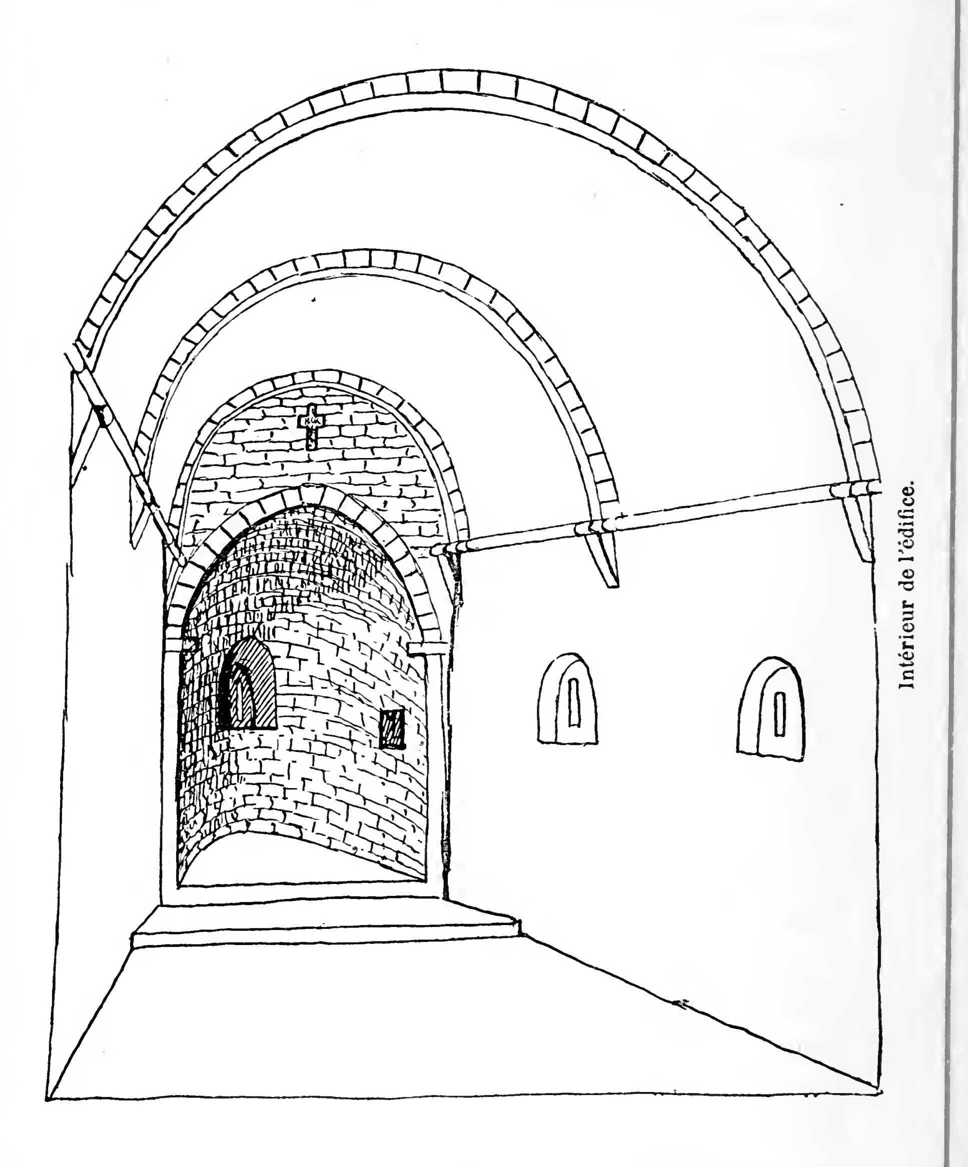
après notre excursion de l'année dernière : il attribue cette disposition à un système d'architecture propre aux Bénédictins, système qu'ils avaient coutume d'observer dans la construction de leurs églises, comme il a eu l'occasion de le constater dans ses divers voyages archéologiques, notamment en Auvergne et dans les provinces voisines.



Façade occidentaie de l'église.

Quant à l'intérieur de la chapelle, il est construit en pierres tendres et complètement intact. « Sur les murs latéraux, dit le docteur Barthélemy, court un boudin en quart de rond, sur lequel viennent s'appuyer des arcs doubleaux avec une console au-dessous du boudin sur

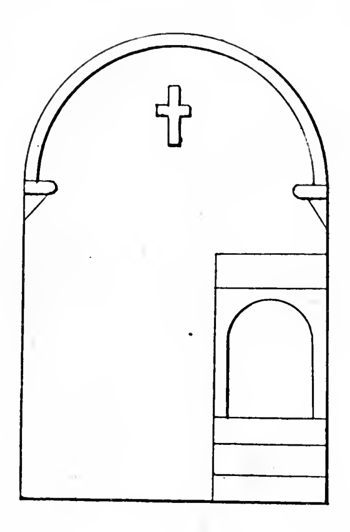
le point où s'appuie chaque extrémité d'un arc doubleau. Ces arcs sont au nombre de trois et soutiennent



Intérieur de l'édifice.

une voûte en berceau légèrement ovale. Le premier est placé à la porte d'entrée, le deuxième au milieu

et le troisième à l'entrée de l'abside. Sur le mur latéral droit on voit deux fenêtres ébrasées et arrondies par le haut pour donner du jour à l'intérieur de l'église; elles sont très étroites et allongées, et leur voussure est à plein cintre. L'abside, qui est en demi-cercle, mesure 2 m. 60 de long sur 2 m. 53 de large, et 3 m. 75 de haut à l'entrée. Cette entrée est formée



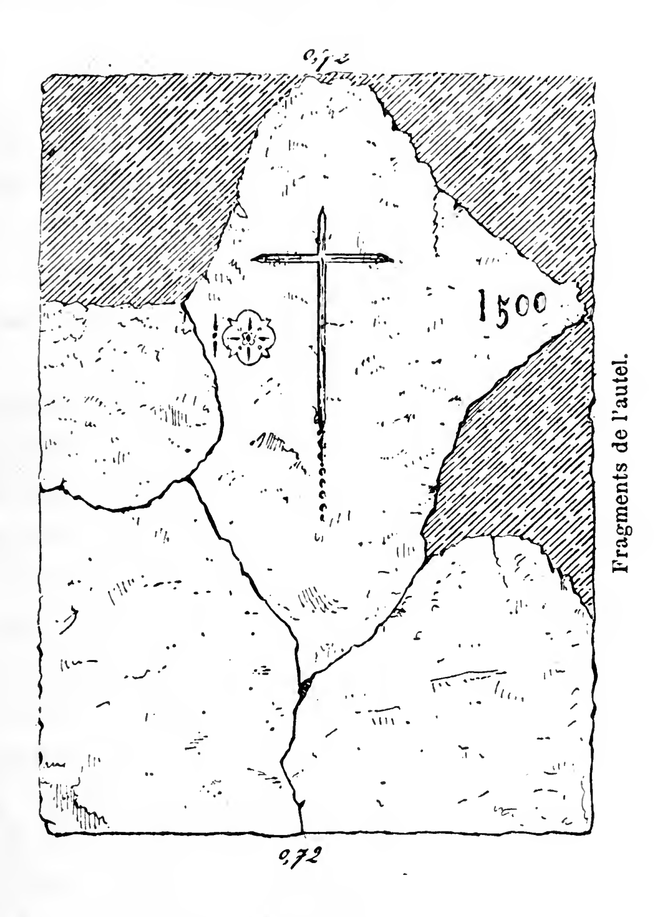
de deux marches dont les dalles sont d'une inégale largeur. Elle est pourvue d'un arc doubleau qui s'appuie, de chaque côté, sur un pilier qui a 2 m. 15 de haut avec une imposte. Entre cet arc doubleau et celui de la voûte, on remarque une croix légèrement allongée, formée de l'appareil des pierres. C'est dans le fond de l'abside et probablement adossé au mur que se trouvait placé l'autel que nous allons décrire.

DESCRIPTION DE L'AUTEL DE L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME DE SÉCHERESSE.

Les renseignements qui précèdent touchant l'historique du château de Jullans et l'architecture de son église, nous les avons puisés pour ainsi dire à pleines mains dans la Notice de M. le docteur Barthélemy, soit à cause de leur minutieuse exactitude, soit pour leur parfaite conformité avec nos propres observations antérieures à son travail, soit à cause de notre impuissance personnelle, pour certains détails, à recourir aux mêmes sources, aux archives locales, aux anciennes chartes, aux précieux documents qu'il a eus à sa disposition, qu'il a eu la patience de feuilleter et le mérite d'exploiter au profit de la science historique et de l'archéologie. Pour ce qui est du vénérable autel de Notre-Dame de Sécheresse, nous ne pouvons en dire autant, car l'auteur de la notice s'est contenté de nous en donner une description fort sommaire et défectueuse même sur bien des points ; et, comme les autels, selon notre promesse, forment le principal objet de cette étude, il importe que nous cherchions à la compléter ; c'est ce que nous allons essayer de faire, en y ajoutant nos propres observations, celles que nous avons eu l'occasion de faire et de consigner par écrit, il y a plus de trente ans, et celles, plus récentes, que nous avons recueillies dans notre dernier voyage à Roquefort,

observations qui ne sont qu'une vérification et une confirmation des premières.

La table de l'autel qui est en pierre de grès était encore entière et presque intacte lorsque nous la vîmes



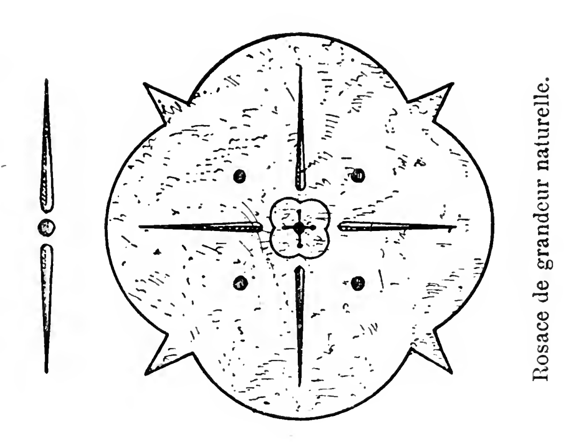
Fragments de l'autel.

pour la première fois; seulement elle avait, à l'angle gauche, une cassure qui s'étendait jusque vers le milieu de la pierre. Elle gisait par terre sur le sol de la nef et servait de table aux rares pèlerins qui venaient demander la pluie à Notre-Dame de Sécheresse, ou de

siège au chasseur fatigué qui cherchait un abri contre la tempête ou les ardeurs du soleil. Elle mesurait 1 mètre 70 cent. de long, 78 cent. de large, sur 10 cent. environ d'épaisseur. Elle était ornée d'une gorge de 8 cent. d'ouverture et d'un boudin de trois côtés, savoir sur la face antérieure et sur les deux faces latérales : ce qui démontre que, par sa face postérieure qui était brute, elle s'appuyait sur le mur au fond de l'abside, que, par conséquent, l'autel n'était pas placé primitivement, comme l'affirme le docteur Barthélemy, au centre de l'abside et sur le sol de cette partie du sanctuaire. Sur son aire qui était lisse et polie et vers le milieu il y avait une croix légèrement gravée qui avait 30 cent. de long; chaque bras mesurait 10 cent., et les extrémités de chacune de ses parties étaient terminées en pointes. Le grand bras était suivi de trois ou quatre petits points. Au premier tiers de sa longueur, à gauche et à côté de la croix, la table portait un dessin en rosace de 5 cent. de diamètre, gravé en creux de la profondeur de 2 millimètres et ayant sur les angles rentrants quatre pointes de lance. On voyait au centre de ce dessin un petit cercle, au milieu duquel figurait une croix presque microscopique, et en dehors du cercle se détachaient quatre rayons et dans les intervalles quatre gros points. A côté de la rosace, à droite, s'étendent deux autres rayons perpendiculairement, à 1 cent. environ de distance du corps de la rosace; ils sont séparés l'un de l'autre par un gros point qui occupe le milieu.

La table de l'autel se trouve aujourd'hui déposée

dans la cave du presbytère de Roquefort, où elle fut transportée, il y a quelques années, par les soins de l'ancien curé de cette paroisse, qui, en la mettant ainsi à l'abri d'une nouvelle profanation, a voulu aussi la conserver comme un souvenir de la vénération que les habitants professaient autrefois envers Notre-Dame de Sécheresse, et faciliter l'étude du précieux monument aux amis de l'antiquité chrétienne : c'est là que nous l'avons retrouvée au mois de novembre, l'année der-



Rosace de grandeur naturelle.

nière, lorsque je me suis rendu sur les lieux dans l'intention de visiter une seconde, et probablement pour la dernière fois, la vénérable chapelle de Notre-Dame de Sécheresse. Le nouveau curé, M. l'abbé Pourcin, informé du sujet de notre visite, nous a fait l'accueil le plus gracieux, le plus hospitalier, et, comprenant l'intérêt de nos recherches, il s'est fait un devoir de nous aider et de nous prêter dans l'exécution de notre dessein le concours le plus empressé et le plus bienveillant.

Muni d'un flambeau et nous introduisant dans le réduit obscur où son prédécesseur avait eu soin de renfermer le monument en question avec d'autres débris des âges passés, il nous a montré la pierre sacrée telle qu'il l'avait lui-même trouvée, c'est-à-dire cassée en quatre lourds et pesants fragments. Après les avoir tournés et retournés pour arriver à les rajuster et à placer sous nos yeux ceux de ces fragments qui portaient des dessins et des gravures, il se mit à relever les dimensions de l'ensemble, après quoi nous l'engageâmes à prendre aussi le crayon, dont nous savions qu'il se sert avec une rare habileté, pour nous tracer le dessin du monument entier (1), ce qu'il exécuta avec autant de complaisance que de facilité. La partie supérieure de la table et le plus grand des fragments, à droite, porte diverses dates, entre autres 1500, 1835, 1853, 1865, plus ou moins finement gravées; la plus apparente et la plus ancienne de toute, comme on voit, est celle de 1500, qui marque peut-être l'époque précise où cet autel fut consacré à la place d'un autre plus ancien, mais brisé et mis hors d'usage on ne sait par quelle main, ni par quelle malheureuse cause. Le temps, qui use et se plaît à dégrader toutes choses, ne respecte pas les ruines dont il est l'impitoyable auteur : c'est ce que l'on peut dire des vénérables débris de notre autel, car dans l'intervalle de peu d'années il a subi, dans sa forme et ses dimensions déjà mutilées, un nouvel outrage, c'est-à-dire un déchet, une véritable diminution, les mesures qu'il a aujour-

(1) C'est d'après ce dessin que nous avons représenté les diverses parties de cet autel avec leurs formes et leurs dimensions.

d'hui en longueur et en largeur ne répondant plus à celles que nous avons constatées il y a une trentaine d'années. En effet, les quatre fragments réunis et ajustés ensemble ne donnent plus que 1 mètre pour la longueur, au lieu de 1 mètre 70 cent., et que 73 centimètres au lieu de 78 pour la largeur, dégradation qui réduit la table presque au tiers de ses premières dimensions, en la comparant avec ce qu'elle était lorsque nous l'avons examinée la première fois, il y a plus de trente ans, et qu'elle se trouvait encore presque intacte.

Quant à la rosace que l'on remarque à côté de la croix, on se demande naturellement quelle en est la signification ou la pensée de ceux qui l'ont fait graver; nous sommes porté à croire qu'elle était destinée à remplacer le chrisme ou le monogramme du Christ, comme, par exemple, sur l'autel de l'église de Besançon, qui est du x[e] siècle, et où l'on voit également, au lieu du chrisme, un petit cercle entouré d'une élégante rosace(1), ou, si l'on aime mieux, nous aurions dans cette figure la marque du prélat consécrateur de la pierre, comme cela se voit sur un autre autel antique, celui de Ham, qui est du VII[e] siècle et se conserve au musée de Valognes. La marque en question y est gravée comme sur notre autel, non au milieu, mais dans un angle de la pierre, où elle est accompagnée du mot Επισκοπ et des deux lettres initiales P. C. barrées au-dessus. Toutefois, s'il est permis de choisir entre ces deux conjectures, nous préférons la première, parce qu'elle nous paraît plus conforme à la tradition qui

(1) Voyez *La Messe* par M. Rohault de Fleury, pl. I.

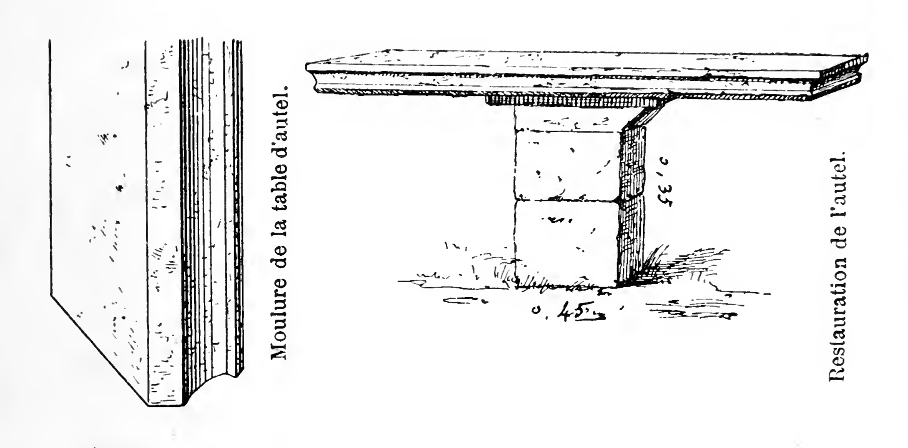
nous apprend que dès les premiers siècles de l'Église les autels étaient consacrés par l'onction du saint chrême, onction qui se faisait ordinairement dans le cercle où se trouvait gravé le monogramme du Christ ou bien la croix qui en était la figure ou la représentation(1).

CIPPE DE L'AUTEL.

L'autel que nous venons de décrire était pédiculé, c'est-à-dire reposant sur un seul support, auquel nous donnerons le nom de cippe, bien qu'il ne fût point de forme circulaire comme l'exige le sens ordinaire attaché à ce mot. Ce support mesurait 35 cent. de haut sur 45 de large. Il se composait d'une grande pierre, qui avait sa partie supérieure en forme de chapiteau, mais tronquée à l'angle droit; elle était ornée d'une gorge ou moulure concave, semblable à celle de la table d'autel. Ce premier support s'appuyait sur un autre bloc de pierre calcaire de même grandeur. A l'époque lointaine où nous visitâmes l'église, le cippe n'était plus debout; il avait été renversé comme l'autel, et les

(1) La consécration des autels et des églises, qui, selon toute vraisemblance, est d'institution apostolique, fut sanctionnée, au IVe siècle, par un décret du pape saint Sylvestre, après la conversion de l'empereur Constantin au christianisme, et c'est depuis cette époque que l'on célèbre, chaque année, la dédicace des églises. Voir le *Corpus juris canonici de consecratione*. Distinct. I, cap. II et XVII.

divers fragments dont il se composait entassés pêle-mêle à l'entrée du sanctuaire sur le pavé de la nef; c'est en les réunissant et en les remettant dans leur état naturel que nous sommes parvenu à reconnaître la forme de cette partie du monument et à en relever les véritables dimensions. Nous pensons que ces fragments sont aujourd'hui perdus ou laissés dans l'intérieur de la chapelle de Notre-Dame de Sécheresse, car malgré toutes nos recherches nous n'avons

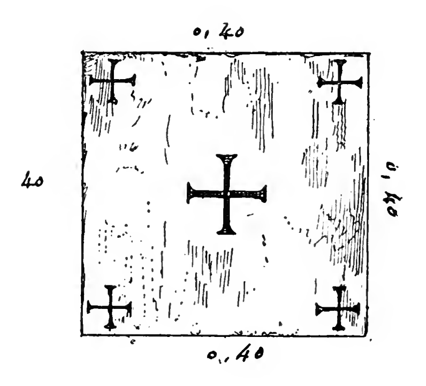


Moulure de la table d'autel.

Restauration de l'autel.

pu les retrouver dans la cave du presbytère de Roquefort où la table d'autel avait été transportée. Ce qui n'a pas peu contribué à nous faire oublier cette perte ou cette absence, c'est la découverte tout à fait inattendue d'un objet, sans contredit plus intéressant par sa nature et sa destination : c'est une pierre plate et carrée en grès tendre et blanc, sur laquelle était gravée, à chacun de ses côtés, une croix noire à branches égales. Elle se trouvait ensevelie dans un coin de ce musée de nouvelle espèce, au milieu d'un tas de vieilleries hors

de service, de pots cassés, de fragments de tuiles et de briques. Elle présentait la forme d'un parfait parallélogramme, ayant 40 cent. de chaque côté et 5 ou 6 cent. d'épaisseur seulement; au centre était gravée une croix plus grande et plus profonde que celles des quatre angles; toutes ces croix sont pattées. Autour de chacune de ces croix la couleur de la pierre est nuancée par une teinte grise et olivâtre, qui semble avoir été produite par le contact d'un corps gras, vraisemblable-



ment par l'onction du saint chrême qui a servi à consacrer la pierre, car c'est une véritable table d'autel.

La population de Roquefort se trouvait anciennement agglomérée dans un petit hameau, sis au pied de la haute montagne qui fait face, du côté du sud, à l'église paroissiale, et sur laquelle se voient les ruines de son vieux château et de la chapelle qui s'élevait dans son enceinte. Il y a environ deux cents ans, les habitants, qui s'étaient multipliés et se trouvaient trop à l'étroit dans leur vieille demeure, ou trop éloignés du champ de leurs travaux, finirent par abandonner leurs

foyers et par se disperser sur le territoire qui s'étend fort loin, comme l'on sait, surtout du côté du couchant. Ils transportèrent dans la nouvelle église qu'ils avaient bâtie dans la plaine les ornements sacrés de l'ancienne avec tous les objets précieux qu'elle possédait, les tableaux, les vases sacrés, les saintes reliques, les statues des saints, entre autres celle de la très sainte Vierge que l'on y voit encore et que l'on conserve avec la plus grande vénération (1). Puisque la provenance de la pierre sacrée qui nous occupe est une énigme qui attend encore son Oedipe, et que nous en sommes réduit, sur ce point, à de pures conjectures, nous serait-il permis de nous servir de la donnée historique que nous venons d'exposer et de l'alléguer en faveur de l'opinion qui considérerait ce débris d'autel comme ayant appartenu à l'ancienne église de Roquefort, puis transporté respectueusement dans la nouvelle, lorsque les habitants émigrèrent et s'établirent dans les divers quartiers de leur territoire? Du reste, le monument dont il s'agit n'offre à nos études qu'un intérêt fort secondaire, ne se recommandant ni par son antiquité, ni par les détails de sa forme et de sa structure ; ce que nous venons d'en dire est plus que suffisant pour le décrire et le faire connaître.

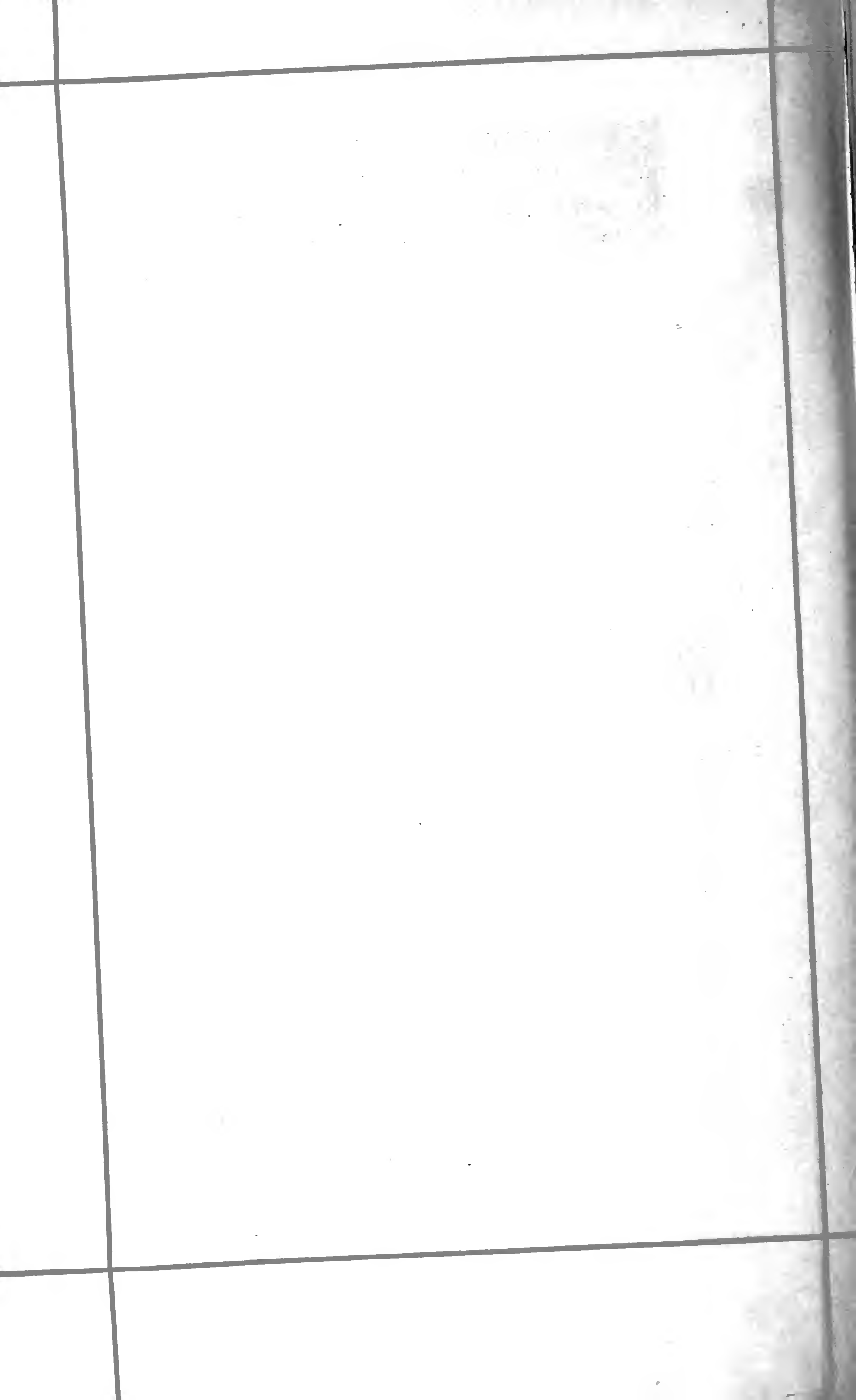
Après avoir visité avec une vive et religieuse curiosité tous ces débris des vieux temps qu'une main intel-

(1) L'église est sous le vocable de saint Jean-Baptiste qui est le patron du pays et dont on célèbre la fête le 24 juin avec beaucoup de solennité et de dévotion. On y remarque un tableau représentant la décollation du saint précurseur, tableau qui fait l'admiration des connaisseurs et est estimé d'un grand prix.

ligente et pieuse avait su recueillir au presbytère pour les soustraire à une ruine entière, pour les conserver soit à la vénération des fidèles, soit à l'étude des antiquaires, nous revenons sur les pas de nos souvenirs pour nous retrouver sur la montagne de Notre-Dame de Sécheresse avec notre jeune ami et habile dessinateur, pour achever ensemble nos saintes et scientifiques explorations. Nous parcourons rapidement, car le jour commençait à décliner et les ombres s'allongeaient considérablement autour de nous, les alentours de la vénérable chapelle et du vieux château de Jullans, dont nous suivons les vestiges à peine reconnaissables; puis, ayant franchi de nouveau le seuil de l'antique église, nous jetons un dernier coup d'œil sur ses murs, sur cet autel, devant lequel étaient venues se prosterner tant de générations avant nous, et saluant la patronne de ce saint lieu, nous reprenons le chemin de notre gîte hospitalier, dont nous apercevons au loin les blanches murailles. Nous descendons lentement les pentes ardues de la montagne, contemplant, à notre aise, le vaste panorama qui s'ouvrait devant nous : au levant, le pic sourcilleux de Bartagne qui commence la longue chaîne de la Sainte-Baume; plus loin, le mont Olympe avec sa double cime aérienne et grisâtre; vers le nord, nos yeux distinguent Garlaban, le géant de la vallée d'Aubagne; plus loin et au delà, la fameuse montagne de Sainte-Victoire, témoin de la défaite et du massacre des Cimbres et des Teutons; puis viennent les Alpines, dont la silhouette s'estompe dans un horizon lointain et vaporeux; du côté du midi apparait la vaste plaine de la mer avec le cap Sicié qu'elle caresse, en murmu-

rant, de ses flots blanchâtres et écumeux ; au couchant s'étend la rade de la Ciotat avec son île verte et les voiles blanches des pêcheurs qui vont au loin tendre leurs filets ; enfin, plus loin, toujours vers le couchant, nous découvrons la haute chaîne de la Gradiole, derrière laquelle va bientôt disparaître l'astre du jour avec son disque enflammé et ses rayons d'or qui empourprent déjà toute cette partie du firmament. Nous arrivons à notre gîte avec les premières ombres de la nuit, le corps fatigué, il est vrai, mais heureux et contents du résultat de notre excursion, des notes et observations archéologiques dont nous rapportons une ample et riche moisson.







II

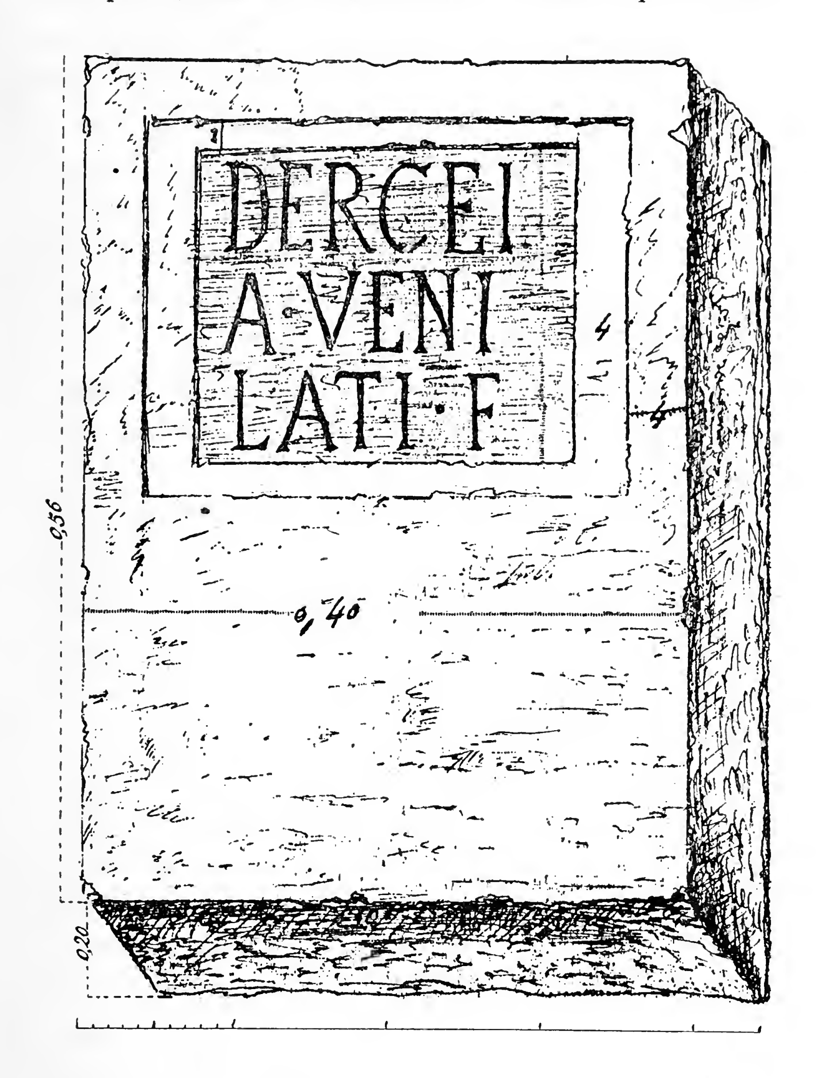
AUTEL DE SAINT-ÉTIENNE

Au mois de novembre de l'année 1883 je me trouvais en vacances dans mon pays natal, lorsque l'on vint me signaler une inscription antique qui se voyait sur le territoire de Roquevaire (quartier de Toulon) et dont personne, me disait-on, ne pouvait donner l'explication. Il n'en fallait pas davantage pour réveiller ma curiosité et me pousser à entreprendre la visite d'un pareil monument. Je quittai Auriol, accompagné du frère mariste Firmat, alors directeur de l'école communale, qui s'était muni de son calepin et de ses crayons, afin de dessiner, s'il y avait lieu, l'épigraphe et la pierre sur laquelle elle était gravée : c'était un jeudi, jour de congé pour son école, ce qui lui permettait de disposer de son temps pour s'associer à mon excursion et m'aider dans mes recherches archéologiques. Quelques-uns de ses confrères qui résidaient à Roquevaire s'étant

joints à nous, nous dirigeâmes nos pas vers l'endroit que l'on nous avait désigné et qui était situé à un kilomètre environ de distance à l'ouest de Roquevaire. Arrivés dans ce quartier, nous laissons, à notre droite, la route nationale et nous nous engageons dans un chemin étroit et courant entre deux murailles, dans la structure desquelles nous remarquons des fragments de poterie romaine, d'amphores, de tuiles et de briques, des quartiers de moulins à bras en pierre volcanique et autres restes d'antiquités. Nous commençons à comprendre que nous foulons aux pieds un sol jadis occupé par une population gallo-romaine, et que nous sommes entourés des vestiges d'une ancienne civilisation. Au bout de quelques minutes nous quittons cette voie pour escalader, à droite, au milieu des oliviers, un monticule, sur lequel est assise une grande maison de campagne qui, du côté du nord, domine la route de Marseille et, du côté de l'ouest, s'incline par une douce pente vers le chemin traversier qui mène à Saint-Jean de Garguier.

Le premier objet qui frappa nos regards en arrivant devant cette maison, ce fut l'inscription elle-même que nous cherchions. Elle était encastrée sur le bord oriental de la terrasse qui, s'étendant devant l'édifice du côté du midi, s'élevait au-dessus du terrain environnant, soutenue qu'elle était par une forte et haute muraille. La pierre, qui est un calcaire fort dur, est tirée des montagnes voisines. Elle est plantée comme une simple dalle sur le bord de la terrasse, à l'angle méridional, ayant une partie de sa face supérieure engagée dans le massif de la construction. Elle a 55 cent. de

long sur 40 cent. de large et une épaisseur de 20 cent. L'inscription se lit au milieu de la pierre sur une surface polie ; elle est encadrée dans un carré qui se com-



pose de deux traits séparés l'un de l'autre par un intervalle de 3 cent. seulement. Elle est gravée sur trois lignes en fort beaux caractères latins qui ont environ

3 cent. de haut sur plus ou moins de large. Elle porte les mots suivants :

DERCEI
A.VENI
LATI.F

c'est-à-dire *Derceia, fille de Venilatus* (1).

Ces noms, qui ont une physionomie celtique, appartiennent sans doute au berceau de la domination romaine, à une époque où la race indigène n'avait pas encore pris la teinte romaine, ni adopté entièrement la langue et les mœurs des conquérants. On peut, du reste, sous ce point de vue, comparer notre inscription avec une autre, qui a été trouvée dans le voïsinage, qui semble avoir la même origine et remonter à la même époque. Il s'agit d'une épitaphe, fort peu connue, que l'on avait encastrée avec plusieurs autres dans les murs d'une maison de campagne, située au centre de la Crau d'Aubagne, et qui a appartenu à la famille de l'abbé J.-J. Barthélemy, le célèbre auteur du *Jeune Anacharsis* (2). Elle porte sur deux lignes les deux noms qui suivent :

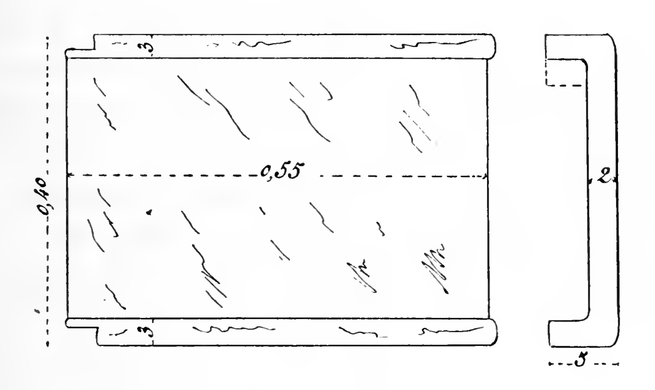
(1) Nous avons déjà signalé l'existence de cette inscription dans le *Journal de Marseille*, nº du 29 novembre 1883.

(2) Cette maison de campagne ou plutôt cette charmante villa fut bâtie dans la Crau, quartier anciennement marécageux et malsain, vers le milieu du XVIII[e] siècle, par le père de l'abbé Barthélemy. On ne s'écarterait pas peut-être de la vérité si l'on attribuait à celui-ci la découverte de toutes les inscriptions qui ornent les murs de cet édifice, et le mérite de les avoir fait placer là dans l'intention soit de les conserver, soit de les exposer aux regards et à l'étude des antiquaires et des amateurs.

ESCENCOIATIS
VENIMARI.F

Escencoiatis, *fils de Venimarus*, dans lesquels nous voyons reproduit le premier composant du second nom de notre épitaphe : *Venilati.*

Pour ne rien omettre de ce qui, en cet endroit, attira notre attention et peut être de quelque intérêt aux yeux des antiquaires, qu'il nous soit permis de leur signaler encore un objet de peu de valeur artistique, mais dont la présence sur les lieux que nous explorons semble confirmer l'antiquité et l'origine de l'épigraphe que nous venons de décrire : c'est une



grande tuile romaine à rebord, que l'on avait trouvée dans les champs voisins et que l'on avait eu soin de déposer sur le mur de la terrasse. Elle mesure 55 centimètres de long sur 40 de large, avec une épaisseur de 3 centimètres seulement et un rebord dont la saillie ne dépasse pas 5 centimètres. Cette tuile avait probablement fait partie

de quelque ancien tombeau, car il n'est pas rare de rencontrer dans ce pays et dans les environs des sépultures qui consistent en plusieurs dalles en brique jointes ensemble par leur rebord, et dont quelques-unes placées en talus formaient un couvercle ou une sorte de toiture qui mettait le cadavre à l'abri de la pluie ou de la terre qui aurait pu pénétrer dans l'intérieur.

Après avoir jeté les yeux sur ce modeste reste d'antiquités, après avoir reconnu et étudié le monument épigraphique qui avait d'abord mérité notre attention, il semblait que, le but principal de notre excursion étant rempli, nous n'avions plus qu'à nous retirer, quand la pensée nous vint de ne pas quitter les lieux sans demander à visiter le reste de l'édifice qui, par sa forme architecturale et tout son extérieur, ressemblait bien plus à une chapelle, à une église, qu'à une maison de plaisance. La propriétaire ou la fermière, car c'était une dame qui, après nous avoir accueillis avec grâce et bienveillance, nous avait autorisés à faire nos recherches et avait assisté elle-même avec intérêt à nos opérations, voulut bien nous introduire dans son salon, et, de là, nous conduire dans toutes les pièces de son habitation que nous visitâmes avec la plus vive curiosité. Elle nous apprit que, d'après la tradition, cet édifice était anciennement une chapelle dédiée à saint Étienne, que chaque année les gens de Roquevaire s'y rendaient en procession, et que l'on y célébrait la sainte messe tous les dimanches et les jours de fêtes. En parcourant les diverses parties de l'édifice nous n'eûmes pas de peine à reconnaître les changements qu'on lui avait

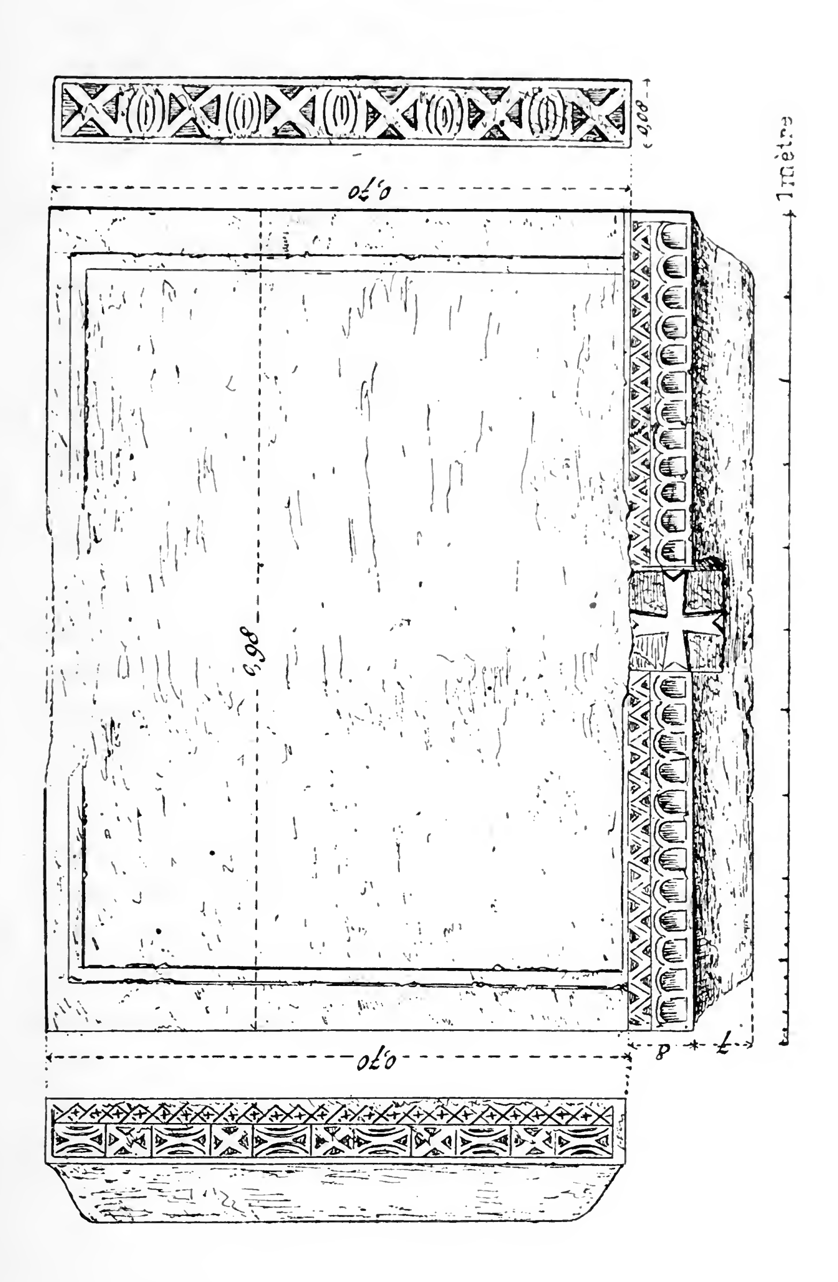
fait subir pour l'approprierà une nouvelle destination; mais ce qui frappa surtout nos regards, c'est la forme circulaire que présente le fond du bâtiment et qui affecte celle d'une abside d'église. Ce qui vint à l'appui de la tradition locale et acheva de porter la conviction dans notre esprit, ce fut la découverte d'une ruine qui ne témoigne pas seulement de l'existence dans les anciens temps et sur ces lieux d'un édifice sacré, mais qui est, sans contredit, un des restes les plus vénérables de cet édifice. Quel ne fut pas notre étonnement lorsque, se trouvant sur le pas de la porte, au moment où nous allions le franchir pour nous retirer, la bonne dame qui nous accompagnait nous fit remarquer que le seuil que nous foulions aux pieds était une pierre soigneusement taillée et portant de fort jolies gravures! Notre étonnement ne fut pas bien long, car il fit presque aussitôt place chez nous au sentiment de l'admiration la plus vive: nous avions sous les yeux un précieux monument des arts, un chef-d'œuvre de sculpture, une merveilleuse production du génie architectural du moyen âge, une magnifique table d'autel. Comme ce morceau d'antiquité appartient à la classe des monuments que nous avons entrepris de signaler, nous allons en donner une exacte description.

La pierre est un calcaire d'un grain très fin. Elle mesure 98 cent. de long, 70 cent. de large et 7 cent. d'épaisseur. Sur deux de ses côtés, à droite et à gauche, elle est ornée de sculptures d'un trait extrêmement fin, qui représentent diverses figures d'architecture, des angles, des croix, des lignes isolées ou accouplées, le tout courant sur deux lignes qui forment chacune une

chaine non interrompue et d'une ordonnance des plus artistiques et des plus élégantes. Sur la face antérieure on voit une ligne de zigzags ou angles contigus et au-dessous une autre ligne qui se compose d'une longue série de disques ou d'arcades joints les uns avec les autres dans leur partie supérieure. Au centre et au milieu de ces figures architecturales se détache, dans un grand carré, une croix dont les bras sont bifurqués et d'une égale grandeur, mais dont le supérieur et l'inférieur dépassent tant soi peu les autres ornements. En voyant la place indigne qu'occupait cette vénérable pierre, cette table sacrée sur laquelle s'était jadis immolé tant de fois entre les mains des prêtres l'Agneau qui efface les péchés du monde, je sentis mon cœur se resserrer; je me souvins en gémissant de ces paroles du prophète : *Comment l'or s'est-il obscurci? Comment les pierres du sanctuaire se sont-elles dispersées* (1) pour être foulées aux pieds de tous les passants?

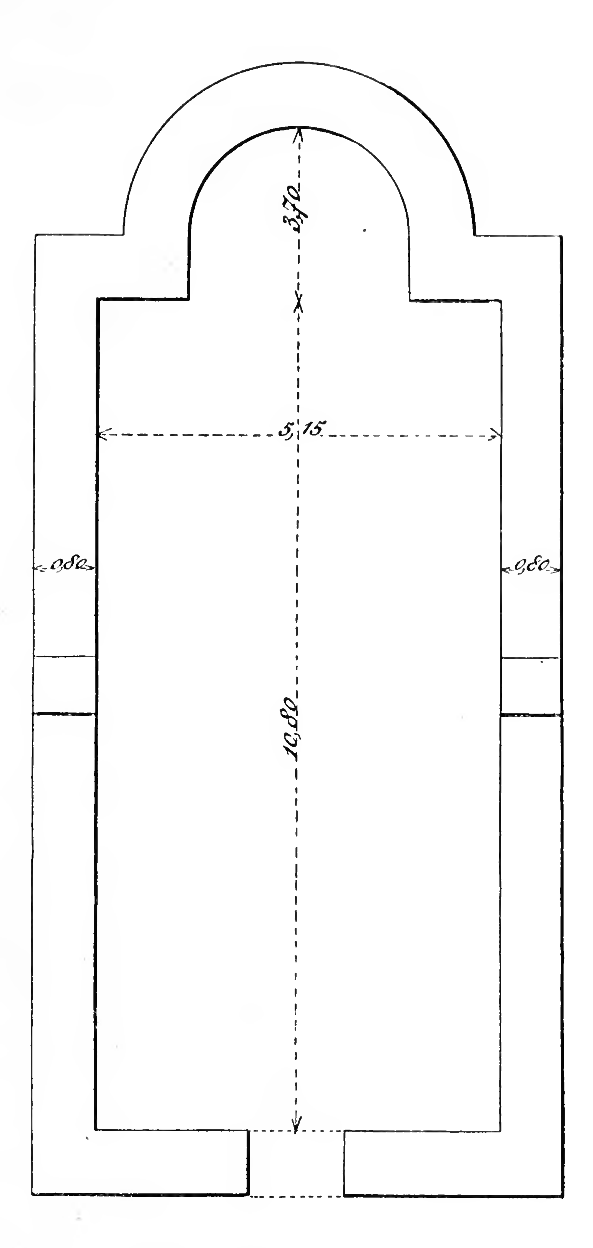
Après avoir déploré le sort de ce précieux monument et exprimé le vœu qu'il fût transporté dans un lieu plus convenable, nous fîmes le tour de l'habitation, afin d'en examiner la structure extérieure et les diverses dépendances. Le frère mariste, qui tenait le crayon et avait déjà dessiné la pierre sacrée, voulut bien relever le plan de tout l'édifice et il fut constaté que nous étions en présence d'une ancienne église transformée en maison de campagne.

(1) *Lamentations de Jérémie*, IV, I.


0,08
0,70
0,98
0,70
8
7
1 mètre

DESCRIPTION DE L'ÉGLISE DE SAINT-ÉTIENNE.

L'église de Saint-Étienne s'élève, comme il a été dit plus haut, sur le plateau d'un monticule qui domine la route nationale d'Aix à Toulon, à 1 kilomètre environ de Roquevaire. Elle est bâtie dans la direction de l'est à l'ouest conformément aux règles ordinaires de l'Église, ou plutôt selon l'exigence du site qui présente une plus grande étendue dans cette direction. De la porte principale qui s'ouvrait du côté de la façade occidentale, mais qui se trouve aujourd'hui cachée ou obstruée par une bâtisse adossée à l'édifice, jusqu'à l'entrée de l'abside, l'église mesure dans œuvre 10 m. 80 cent. de long sur 5 m. 15 cent. de large, et de l'entrée de l'abside au fond du sanctuaire 3 m. 70 cent. Les murailles ont une épaisseur de 50 cent. Outre la porte occidentale, l'édifice avait deux autres entrées de moindre ouverture, l'une située du côté du Nord, l'autre du côté du Sud, toutes les deux s'ouvrant au centre de chacune de ces façades : c'est dans cette dernière que la belle table d'autel que nous venons de décrire a été encastrée pour lui servir de marche et de seuil. L'abside, qui forme le chevet de l'église et s'élève du côté du levant, est en demi-cercle. Il nous a été impossible de connaître les anciennes dispositions architecturales de l'intérieur vu les modifications et transformations que l'édifice a subies pour y construire des celliers, des chambres, des cabinets et le rendre habitable.



Plan de l'église de Saint-Etienne.

Après ces courts et incomplets détails sur la forme et l'aspect du monument, la question de son origine et de son antiquité se présente naturellement à l'esprit; malheureusement les documents nous font ici défaut. En leur absence, l'histoire de l'architecture religieuse nous fournira peut-être quelque lumière en nous indiquant approximativement la date de la fondation de l'église que nous étudions. En considérant le style de son architecture, la nature et la forme des ornements de son autel, nous serions porté à croire qu'il remonte au moins au milieu du XIIIe siècle; ce qui est certain, c'est qu'il est déjà question de l'église de Saint-Etienne dans un acte authentique qui date de la fin de ce siècle (1297) et qui se conserve dans les archives du département des Bouches-du-Rhône (1). C'était une époque fertile en constructions religieuses, en pieuses fondations, en saints pèlerinages, et à laquelle on peut, sans invraisemblance, attribuer la construction de notre église et l'origine de l'usage d'y aller chaque année en procession.

D'un autre côté, il est à présumer que la population de ce quartier, qui a toujours été nombreuse et florissante, a senti de bonne heure le besoin de posséder au milieu d'elle un sanctuaire, un lieu de réunion plus rapproché que celui de Roquevaire, Notre Dame de la Lause (2),

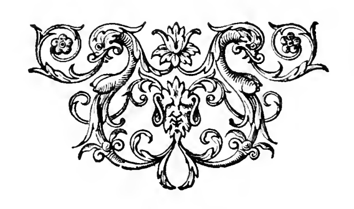
(1) Archives de Saint-Victor de Marseille, n° 896. Cette pièce est citée par M. l'abbé Albanès dans son *Histoire de la Ville de Roquevaire*, p. 65.

(2) Tel est le nom que portait anciennement l'église de cette localité. Il y avait un peu plus loin, vers le levant, une autre chapelle du nom de Saint-Vincent, dont on voit encore les ruines sur la rive droite de l'Huveaune.

et, par conséquent, de se construire une église. Quoi qu'il en soit de la valeur de ces conjectures, il est possible que le point historique qu'il s'agit d'éclaircir ne soit pas insoluble, mais pour le moment il reste pour nous enveloppé d'un voile impénétrable et nous sommes forcé de l'abandonner à la sagacité, aux recherches patientes d'un autre plus exercé que nous dans les études archéologiques, mieux placé pour se livrer à des recherches historiques en fouillant les vieilles archives, en dépouillant les trésors que renferment nos bibliothèques publiques ou les vieux parchemins colligés avec soin et quelquefois à grands frais par les bibliophiles et les amateurs.

Le but de notre voyage étant rempli et n'ayant plus rien à voir, nous prenons congé de notre aimable propriétaire, et, saluant une dernière fois l'antique et vénérable chapelle, nous descendons le monticule par un sentier qui va rejoindre le chemin de Saint-Jean de Guarguier, et de là, tournant à droite, nous reprenons la route nationale qui nous ramène dans nos foyers, non sans admirer la splendide végétation qui s'étale autour de nous dans cette partie du territoire de Roquevaire, des champs fertiles et cultivés avec intelligence, des plantations sans nombre d'oliviers, de figuiers et autres arbres fruitiers, de longues lignes de vignes entremêlées de capriers, des jardins verdoyants et riches en plantes potagères, arrosés par un canal dont les eaux intarissables répandent la vie et la fraîcheur, et s'étendent le long de l'Huveaune aux bords toujours riants et fleuris. Nous arrivons à Auriol avec les ombres de la nuit, et nous rentrons dans notre mo-

deste gîte les mains pleines d'utiles renseignements, le portefeuille enrichi de précieuses notes, de dessins crayonnés par une main habile et exercée, le tout réuni avec soin et attendant le grand jour de la publicité.





III

AUTEL DE L'ÉGLISE DE SAINT-PIERRE

L'AUTEL ou le fragment d'autel que nous allons décrire décorait l'église de Saint-Pierre que l'on voyait autrefois sur la rive droite de l'Huveaune, à un kilomètre environ à l'Est de la ville d'Auriol. Cet édifice, qui remontait aux premiers âges du christianisme, a fini par succomber, non sous le poids du temps et de la vétusté, mais sous les coups plus inexorables du marteau et de la spéculation. Il fut démoli, il y a une quarantaine d'années, par un étranger au pays, qui avait fait l'acquisition du jardin où il s'élevait, et qui le fit entièrement disparaître en nivelant le sol sur lequel il établit une longue allée entourée d'arbres et traversant un grand parc. Non content d'en abattre les murailles, il en arracha même les fondations, dispersant les pierres ou les faisant servir de matériaux à une maison de plaisance qui fut bâtie à une certaine distance de l'emplacement de l'ancienne église. Poussé

par le génie de la destruction, il fit si bien qu'il ne laissa aucune trace de l'édifice sacré, et qu'il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de reconnaître aujourd'hui et de désigner l'endroit précis qu'il occupait, en sorte que l'on peut dire, en parlant de ce vénérable monument, que les ruines même en ont disparu (1). Il est vrai qu'avant de subir ce suprême et irréparable outrage, son entière destruction, l'église se trouvait déjà dans un déplorable état de délabrement et d'abandon : vendue en 1791, comme bien national, elle était tombée entre les mains d'un particulier qui l'avait transformé en grange et y avait établi, tant bien que mal, sa propre demeure. Malgré le rétablissement du culte après la grande révolution, l'administration civile n'avait jamais songé à racheter l'édifice sacré, et, d'un autre côté, la paroisse était trop pauvre pour faire cette acquisition; cependant l'église de Saint-Pierre n'avait rien perdu de la vénération que la population auriolaise lui avait toujours vouée; la vue de cet antique sanctuaire, qui lui rappelait ses dévotions d'autrefois, la joie, le bruit de ses fêtes et de ses processions, quoique mêlée d'amertume et de tristesse, offrait aussi quelque chose de consolant, puisque, tant qu'il restait debout, on pouvait concevoir et nourrir l'espoir de le voir un jour restauré et rendu à son ancienne et naturelle destination.

Mais avant de parler de l'autel qui fait l'objet de cet article, il est bon que nous nous transportions avec le lecteur sur les lieux où il a été découvert et que nous

(1) *Etiam periere ruinæ.* (Lucain, livre IX.)

ayons sous les yeux le sanctuaire qui le renfermait. Le monument, dont nous lui présentons ici le tableau, est dépeint tel que nous l'avons vu dans notre jeunesse, lorsqu'il était encore debout et que nous allions le visiter avec une pieuse curiosité.

L'église de Saint-Pierre s'élevait, comme il a été dit, sur la rive droite de l'Huveaune, au milieu des jardins et des vertes prairies qui bordent cette charmante rivière. Elle était entourée de ruines et dans le voisinage d'une *villa* romaine, dont on a retrouvé les débris avec des restes de bains et une superbe mosaïque (1). Dans le massif des murailles de l'édifice et dans les contreforts qui les appuyaient on remarquait des pierres ouvrées ayant appartenu à un bâtiment plus ancien, et un bloc contenant un fragment d'inscription en beaux caractères latins ; le sol voisin a aussi fourni, en divers temps, quantité de médailles du premier empire, ce qui montre qu'à cette époque reculée il y avait là un établissement romain ou gallo-romain assez florissant. Un pont, jeté sur la rivière vis-à-vis de cette colonie, établissait une communication facile entre les habitants de ce quartier et les populations gauloises disséminées sur la rive gauche et dans les contrées voisines (2). Le

(1) Cette mosaïque, qui fait l'admiration des antiquaires, fut découverte dans le courant du mois de mars de l'année 1831, sous l'administration de M. Rabier, maire d'Auriol et propriétaire du jardin où l'on voyait l'église de Saint-Pierre. Nous possédons un dessin de cette mosaïque que nous devons à l'obligeance et au talent du R. F. mariste Firmat, directeur de l'école communale d'Auriol ; on y retrouve les couleurs de l'original et tous les curieux détails de ce beau monument.

(2) Cette œuvre d'art, que les Anciens désignaient sous le nom de *Pont de Guyon*, fut, dit-on, détruite par les Sarrasins; mais il est plus

corps du temple était bâti dans la direction du levant au couchant, comme la plupart des anciennes églises; il n'avait qu'une seule porte qui était cintrée et s'ouvrait au centre et au milieu de la façade antérieure qui regardait le couchant. Il n'y avait aussi qu'une seule nef, qui avait une longueur de 25 m. 50 cent. sur 8 m. 55 cent. de large. Nous faisons grâce au lecteur du reste de la description de l'édifice qu'il trouvera, si cela lui est agréable, dans un grand travail que nous avons publié, il y a plusieurs années, sous le titre de *Notice sur un Autel chrétien découvert dans les environs d'Auriol (Bouches-du-Rhône)*, orné de deux planches (1); seulement, pour l'intelligence de ce que nous allons dire, nous ajouterons les détails suivants. A l'extrémité de la nef il y avait une crypte, dont la voûte était supportée par deux colonnes de marbre (2), et au-dessus de la

probable qu'elle a disparu faute de réparations ou qu'elle a été emportée par les inondations de la rivière qui étaient anciennement très fréquentes et dont les habitants d'Auriol avaient beaucoup à se plaindre. Il y a une quarantaine d'années, on voyait encore sur le bord septentrional de l'Huveaune, vis-à-vis de l'église Saint-Pierre, un reste de culée ou de base de ce vieux pont.

(1) Paris, 1861. Grand *in-folio* de 24 p. Benjamin Duprat, libraire-éditeur, etc.

(2) Ces deux colonnes sont de l'ordre composite. A en juger par la beauté de la pierre qui est d'un grain blanc très fin, et par la perfection et l'élégance de la sculpture, on serait tenté de croire qu'elles sont dues au ciseau de quelque artiste grec. Il est aussi fort possible qu'elles n'aient pas été faites primitivement pour la crypte en question, mais qu'on les ait extraites de quelque monument plus ancien, tombé en ruines, peut-être des décombres de la villa romaine voisine dont les restes portent la trace d'un incendie. Les deux belles pièces de marbre se voient de nos jours dans un coin à l'extérieur de la nouvelle chapelle de Saint-Pierre, l'une gisant par terre, l'autre droite et debout au milieu des arbres et des bosquets du voisinage. Nous avons aussi retrouvé à côté

voûte une plate-forme ou tribune, à laquelle conduisaient deux escaliers placés l'un à droite et l'autre à gauche de l'ouverture ou porte de la crypte : c'est au milieu de ce sanctuaire supérieur qu'avait été érigé l'autel dont il s'agit, autel qu'il ne faut point confondre avec celui que l'on découvrit plus tard (1) lorsque l'on procéda à la démolition totale de l'église. Les ornements architectoniques qui décoraient l'intérieur de la crypte, les élégantes et magnifiques colonnes qui en soutenaient la voûte, les pierres sculptées et les inscriptions romaines qui entraient dans la structure du mur extérieur de l'abside, toutes ces particularités marquaient une origine beaucoup plus ancienne que celle que l'on pouvait assigner aux autres parties de l'édifice sacré: ce qui a poussé quelques antiquaires de nos amis à penser que la crypte, avant d'être transformée en sanctuaire par les habitants convertis au christianisme, avait servi au culte de quelque divinité de l'olympe payen, et que, plus tard, par suite de l'ac-

de la même chapelle le tronçon de colonne qui servait de support à un bénitier en marbre portant la date de 1644 et mentionné dans la *Statistique des Bouches-du-Rhône* (Tom. III, p. 602). On sait que ce bénitier était placé dans l'église de Saint-Pierre près du maitre-autel. Nous avons fait prendre le dessin des deux colonnes, que nous conservons dans la collection de nos estampes et de nos gravures.

(1) Cet autel, qui date du v[e] ou vi[e] siècle, a été l'objet d'une longue dissertation dans une brochure que nous avons publiée en 1861, époque où il venait d'être trouvé parmi les décombres de la vieille crypte et dans le massif des escaliers qui conduisaient à la plate-forme du perron où était placé le maitre-autel. Cette découverte fit alors grand bruit dans le monde savant et attira l'attention de tous ceux qui s'occupent d'archéologie sacrée. Ce précieux monument de l'art chrétien des premiers siècles de l'Église est déposé aujourd'hui au musée Borelly de la ville de Marseille.

croissement de la foi et de la population, le lieu saint se trouvant trop exigu, on l'avait considérablement agrandi en y ajoutant une nef, laquelle, se reliant au corps de la crypte, forma l'ensemble de l'église telle qu'elle a existé et que nous l'avons vue jusqu'à ces derniers temps; c'est une conjecture qui a un certain degré de vraisemblance et que nous soumettons volontiers à l'appréciation du lecteur. Mais puisque le fil du discours nous a conduit à parler de cette antique et vénérable église, à exposer les opinions des savants touchant son origine et la date de sa construction, qu'il nous soit permis de dire aussi un mot de son histoire, en résumant les événements les plus connus et les plus intéressants qui s'y rattachent.

Après avoir passé successivement sous la domination des Romains, des Visigoths, des Francs et des Bourguignons, l'église d'Auriol avec tout son territoire et ses dépendances devint l'apanage des comtes de Provence et celui des vicomtes de Marseille, qui s'étaient partagé toutes les terres faisant partie de l'ancien royaume d'Arles. Vers la fin du IXᵉ siècle, pendant que les princes chrétiens de ces contrées se disputaient le souverain pouvoir et se faisaient la guerre, des pirates sarrasins venus d'Espagne ou d'Afrique s'étaient emparés du Fraxinet et des montagnes voisines, d'où ils s'élançaient sur les pays voisins et répandaient partout la terreur par leurs brigandages, enlevant, massacrant les malheureux habitants, pillant les églises et les monastères, qu'ils livraient ensuite aux flammes. Ils couraient même jusqu'aux portes d'Aix et se répandaient avec fureur sur les districts dépendant de cette ville, où ils semaient la ruine

et la désolation. C'est dans ces temps désastreux que, selon toute vraisemblance, et d'après la tradition locale, l'église de Saint-Pierre fut envahie et pillée, son autel renversé et mutilé (1). En dépit de tous les efforts, de toutes les entreprises militaires tentées par les seigneurs du pays, par les rois ou les comtes de Provence encouragés par le zèle et le concours des souverains pontifes, les Sarrasins résistèrent à toutes les attaques et parvinrent à se maintenir dans leur repaire, dans leurs positions inexpugnables durant plus de 80 ans; c'est seulement en 973 qu'ayant été vigoureusement attaqués et surpris par les seigneurs de Sisteron et de Gap, ils furent expulsés de ces villes et poursuivis jusqu'à la mer, où les fuyards furent forcés de s'embarquer; mais ce ne fut que l'année suivante que tous les seigneurs du pays, s'étant rangés, comme dans une croisade générale, sous les ordres de Guillaume, comte de Provence, marchèrent contre la Garde-Frainet, dernier

(1) Il s'agit de l'autel qui fut retrouvé dans les décombres de la crypte lorsqu'elle fut démolie en 1851 : c'est un des monuments de l'art chrétien les plus vénérables et les plus anciens, puisque la date la moins reculée qu'on puisse lui appliquer, va incontestablement au delà du VIe siècle. Voir la description minutieuse qui en a été faite dans notre dissertation intitulée: *Notice sur un autel chrétien antique* et publiée à Paris en 1861.

Une charte de l'abbaye de Saint-Victor (Cartulaire de Saint-Victor, tom. I, n° 101) nous apprend que vers l'année 1033, sous le pontificat de Pons II, évêque de Marseille, l'église de Saint-Zacharie tombait en ruines par l'injure du temps, ou par suite des dévastations causées par les Maures (*aut vetustate consumptam aut a Mauris dirutam.*) Cette donnée historique nous permet de conclure qu'avant cette époque toute la vallée de l'Huveaune avait été envahie par les Sarrasins et que ces barbares n'avaient pas dû faire subir à l'église de Saint-Pierre un sort différent de celui de l'église voisine.

boulevard de l'occupation sarrasine, s'emparèrent de cette place et en chassèrent les barbares, qu'ils poursuivirent l'épée dans les reins et firent périr en grand nombre ; les autres, qu'ils firent prisonniers, eurent la vie sauve, mais ils furent disséminés dans les villages comme serfs ou comme esclaves et condamnés à rebâtir ou à restaurer les villes, les bourgs, les églises, les monastères qu'ils avaient dévastés. Comme cette victoire définitive avait été remportée le jour de la deuxième fête de la Pentecôte, on en célébrait chaque année l'anniversaire, dans les pays délivrés, par des combats simulés et des bravades. Les colons sarrasins qui consentirent à embrasser le christianisme furent admis au baptême et conservés dans leurs biens ; mais ils finirent tous par oublier leur ancienne religion et par se confondre avec le reste de la population (1). Or, pendant que, d'un côté, le comté de Provence était ravagé par les Sarrasins, de l'autre, Marseille était attaquée par des bandes non moins redoutables, par des pirates normands qui dévastèrent la ville avec ses alentours et ruinèrent le monastère de Saint-Victor. Lorsqu'au commencement du XI[e] siècle, les évêques de Marseille et les abbés de Saint-Victor entreprirent de relever ce monastère de ses ruines et de le repeupler, en y faisant refleurir la discipline monastique et les vertus des premiers siècles, ils rencontrèrent beaucoup d'obstacles, les religieux se

(1) Le mélange des Sarrasins avec la population chrétienne et indigène n'a pas été sans exercer quelque influence sur le langage du pays, car l'on m'a cité certains villages des départements du Var et des Alpes-Maritimes où l'on parle un dialecte provençal très difficile à comprendre et contenant une foule de mots qui semblent venir de l'arabe.

trouvant réduits à un très petit nombre, la plupart ayant été massacrés ou dispersés par les barbares, les églises et les couvents qu'ils occupaient dans le diocèse ayant été démolis ou incendiés. Dans cette dure extrémité ils trouvèrent un généreux concours dans le zèle des évêques de Marseille et surtout dans la piété et la bienveillante protection des vicomtes et des puissants de la terre. Ils vinrent à bout non seulement de restaurer leur abbaye et de l'embellir, mais, ce qui est beaucoup plus important et plus méritoire devant Dieu, de réformer les mœurs des religieux, en leur imposant une discipline plus sévère et l'obligation de suivre les constitutions monastiques de saint Benoît à la place des règlements un peu élastiques et jusque-là assez mal interprétés qu'ils devaient à saint Cassien, leur patron et fondateur.

Après l'établissement de cette heureuse réforme et la restauration du monastère, il fallait réparer les désastres qui avaient atteint les autres possessions de l'abbaye dans les localités qui dépendaient de sa juridiction, restaurer les couvents dévastés, pourvoir de desservants les prieurés abandonnés et déserts, fournir aux églises et aux monastères ruinés les ornements et tous les objets nécessaires au culte : c'est ce qui ne tarda pas à s'accomplir, grâce, comme nous venons de dire, à la libéralité des comtes de Provence et principalement des vicomtes de Marseille qui se sont toujours distingués par leur dévotion envers le glorieux martyr dont le monastère de Saint-Victor porte le nom. Parmi les exemples de leur générosité envers les moines de Saint-Victor, nous citerons les donations qu'ils firent

en divers temps à notre église de Saint-Pierre, fondée probablement par les Cassianites et dépendant de l'abbaye de Saint-Victor. En 1033, Rahimbaud, archevêque d'Arles, issu de la noble famille des comtes de Provence et seigneur d'Auriol, fait donation à cette église d'une partie de son alleu sur le territoire de ce district. En 1035, le même archevêque fait donation au monastère de Saint-Victor d'une autre partie des biens qu'il possède à Auriol, savoir les deux tiers, à l'exception du lods et de deux menses qu'il réserve à deux de ses parents. Dans le courant de la même année, Boniface de Reillane, frère de l'archevêque d'Arles, donne à la même abbaye tout ce qu'il possède sur le territoire d'Auriol, à ces conditions que s'il vient à laisser un fils héritier celui-ci aura la moitié de ses biens, et le monastère de Saint-Victor l'autre, mais qu'après la mort de son fils les deux moitiés appartiendront au monastère. En attendant il fit aux moines donation d'une mense pour fournir à leur habillement (*pro vestitione.*)

Omettant plusieurs autres gratifications et dons faits en faveur de moines de Saint-Victor et spécialement de l'église de Saint-Pierre d'Auriol, et dus à la munificence des comtes de Provence ou des divers membres de leur famille qui gouvernaient le pays, nous signalerons à l'attention du lecteur, ou plutôt nous lui rappellerons un des faits les plus singuliers et les plus curieux à la fois qui se rattachent à l'histoire et au sort de cette église : c'est la donation qui fut faite, en 1044, par Pons II, évêque de Marseille et frère de Guillaume, vicomte de cette ville, de la tierce partie de l'église de

Saint-Pierre à des moines grecs et à leurs successeurs avec cette condition ou cette réserve que, s'ils venaient à se retirer, cette tierce partie ferait retour aux clercs du siège de Marseille (1). De quelle contrée de la Grèce ou de l'Orient étaient venus ces moines ? Quel motif les avait poussés à quitter leur patrie et à se réfugier dans la ville de Marseille. C'est ce qui n'est pas dit, et ce que l'on ignore ; tout ce que nous savons, c'est qu'ils furent envoyés à Auriol et installés dans l'église de Saint-Pierre, laquelle venait probablement d'être restaurée, mais qui, dans ce moment, devait se trouver déserte et abandonnée, les moines latins qui la desservaient ayant été massacrés ou dispersés par les Sarrasins et n'ayant pu être remplacés par d'autres, faute de sujets (2). Les moines grecs, arrivés à Auriol et mis en possession de leur nouveau bénéfice, se mirent à célébrer les offices divins aux jours et aux heures accoutumées, ce qu'ils faisaient selon le rite oriental et dans leur langue accoutumée, non sans causer quelque trouble et bien des distractions dans l'esprit des assistants qui n'entendaient plus rien à l'idiome des Massaliotes, leurs ancêtres. Quelques-uns prétendent que l'église de Saint-Pierre fut donnée à ces moines grecs, afin de procurer les secours de la religion aux Levantins

(1) Cartulaire de Saint-Victor, tom. I, n° 61.

(2) Lorsque, dans la première moitié du XIe siècle, les vicomtes de Marseille et les évêques de ce diocèse voulurent restaurer le monastère de Saint-Victor qui avait horriblement souffert des incursions des barbares et des malheurs du temps, ils eurent beaucoup de peine à le repeupler, en sorte que les religieux, réduits à un fort petit nombre, ne pouvaient suffire pour remplacer ceux de leurs confrères qui avaient péri dans les autres monastères.

qui venaient faire le commerce à Marseille et qui ont toujours été nombreux dans cette cité, comme s'il n'avait pas été plus facile et plus commode de trouver pour ces étrangers le même moyen, les mêmes secours dans le sein même de la ville de Marseille, sans les envoyer au loin, hors du centre de leurs affaires ordinaires, sans leur causer aussi beaucoup de dérangement et de dépenses : c'est là, croyons-nous, une supposition fort hasardée, une explication que peu de lecteurs seront tentés d'admettre.

Après la mort ou la disparition de ces bons moines, car il nous a été impossible de savoir ce qu'ils devinrent, l'église de Saint-Pierre fit retour, en partie, aux évêques de Marseille, à qui appartenait la dîme, et, en majeure partie, aux abbés de Saint-Victor, seigneurs temporels et spirituels, qui possédaient presque tout le territoire d'Auriol, possession confirmée successivement d'abord par le pape Grégoire VII, dans une bulle du 4 juillet 1079, et comprenant l'église de Saint-Pierre (1), ensuite par Pascal II, en 1113, dans une bulle qui reconnaît à l'abbaye de Saint-Victor le droit de possession concernant non seulement le couvent de Saint-Pierre mais encore celui de la paroisse du château d'Auriol (2) et de sa chapelle, confirmation qui fut renouvelée par Innocent II en 1135, par le pape Eu-

(1) *Ecclesiam Sancti Petri juxta castrum Auriol* (Cartulaire de Saint-Victor, tom. II, n° 843.)

(2) *Cellam Sancti Petri de Auriolo cum parrochia ejusdem castri et capella* (Même Cartul., tom. II, n°s 844 et 848). Cette chapelle, qui était bâtie à deux pas des remparts du village, devint plus tard l'église paroissiale sous le vocable de *Notre-Dame des Trois Ombres* ou *des Trois Ormes.*

gène III en 1150, par Honorius III en 1218, et d'une manière générale par les papes qui vinrent après.

En 1071, Aldebert ou Audibert Bellet, de la maison des vicomtes de Marseille, fit, avec l'approbation de Foulque d'Auriol et de ses enfants, donation, à Bernard, abbé du monastère de Saint-Victor, de la moitié de l'église de Saint-Pierre et de toutes les terres et dépendances de cette église, c'est-à-dire de tous les droits attachés à cette église (1). C'était comme coseigneur d'Auriol qu'il possédait ces droits, par suite de l'ancien usage de l'inféodation des églises en faveur de la no-

(1) A propos de ces actes de donation et de titres de possession il est une remarque que l'on a déjà faite et qu'il n'est pas mauvais de rappeler ou de soumettre au lecteur judicieux, c'est que sans contester l'authenticité de ceux que nous avons pris la peine de citer dans cette étude, il serait difficile d'assigner la même valeur à quelques-uns de ceux qui sont consignés dans les Cartulaires de Saint-Victor, et qui semblent appartenir à l'église de Marseille plutôt qu'à l'abbaye de Saint-Victor. En second lieu, un certain nombre d'autres titres de possession, quoique confirmés par l'autorité pontificale et cités comme certains, nous paraissent suspects, attendu que les papes, qui n'étaient point sur les lieux, ne pouvaient pas toujours vérifier la valeur de ces pièces, ce qui faisait naitre des contestations interminables entre les moines et les évêques où l'abbaye prétendait avoir des biens et des églises et le droit d'exercer la juridiction spirituelle. En troisième lieu enfin, il ne faut pas oublier que les couvents et les monastères ayant été souvent saccagés, les documents et les registres brûlés, déchirés ou dispersés, ils n'ont pu être ensuite rétablis, reconstitués que sur de vagues souvenirs, sur des ouï-dire peu sûrs, sur des lambeaux de notes ramassés et cousus ensemble, sur des renseignements incomplets ou pris au hasard sur l'état des communes ou des particuliers à l'époque de la destruction des titres qui contenaient les droits afférents à chacun des intéressés, mais remplacés par d'autres réunis et rédigés dans un sens plus favorable aux intérêts et aux prétentions des moines, ce qui fait que les tribunaux civils, dans leurs jugements, n'ont jamais fait grand cas des pièces en question.

blesse, usage introduit en France depuis le règne des Carlovingiens. L'église de Saint-Pierre avec tous ses droits et revenus fut, on ne sait à quelle époque précise, vraisemblablement vers le milieu du XIe siècle, réunie à l'église paroissiale d'Auriol et toutes les deux administrées par un moine qui avait le titre de Prieur. Il est certain que les donations faites à l'abbaye de Saint-Victor par les vicomtes de Marseille ne tombèrent que sur les portions du territoire qui leur appartenaient spécialement, les autres étant restées libres entre les mains des membres de leur famille qui, les possédant par droit d'héritage ou autrement, pouvaient en disposer comme ils l'entendaient (1) : c'est ainsi que les abbés de Saint-Victor, enrichis successivement par les libéralités de la famille vicomtale, finirent par devenir possesseurs d'une partie considérable du territoire d'Auriol et par partager avec cette famille les droits de seigneurie et de juridiction. Ce régime, qui avait commencé sous le gouvernement des premiers comtes de Provence, se prolongea jusque vers la fin du XIVe siècle, époque où les abbés de Saint-Victor entrèrent en pleine possession du pouvoir territorial, se considérèrent comme seigneurs temporels et spirituels d'Auriol, et s'obligèrent, en cette qualité, à veiller au

(1) Comme exemple de ces aliénations volontaires ou forcées, nous citerons le fait suivant : Raymond, comte de Baux et d'Avelin, qui devait à la Chambre apostolique dix mille florins d'or, vendit, pour s'acquitter, au monastère de Saint-Victor de Marseille, tous les droits qu'il avait sur Auriol et sur trois autres villages pour le prix de six mille florins d'or, par acte du 22 janvier 1365. Notaires Etienne Pope et Dalmas Dulcis. (Archives de La Ciotat. *Histoire de cette ville*, par M. Marin. Avignon, 1782, pages 76 et 77.)

bien et à la prospérité du pays, à contribuer aux dépenses du culte, à la réparation des églises, à l'entretien des ponts, des fontaines, des chemins publics et à fournir jusqu'à une certaine mesure aux besoins de la communauté, comme il appert par une transaction passée en 1360 entre l'abbé de Saint-Victor, Etienne de Clapiers, seigneur temporel et spirituel du lieu d'Auriol, ses coseigneurs, noble Raymond d'Esparron, Pierre de Cismont de Sancto Joro, Raymond de Thoro, Jehan d'Esparron et le père de celui-ci, noble Lambert d'Esparron, d'une part, et les conseillers, procureurs et administrateurs de la communauté, Guillaume Morabot, Furand de Guilleno, Hugues de Manosque, Guillaume Nielly, Hugues Nielly et Raymond Valentin, d'autre part (1).

Mais il est temps de revenir à notre église de Saint-Pierre que nous avons laissée avec ses moines et ses prieurs. Il parait qu'à l'époque à laquelle nous sommes arrivés, c'est-à-dire au milieu du XIIIe siècle, la résidence dans ce saint lieu avait perdu de son charme dans le goût de ses solitaires habitants, et que le prieur, en particulier, préférant le séjour de la ville et de l'opulent monastère de Saint-Victor, aimait à s'absenter, en se faisant remplacer par des prêtres séculiers à ses gages; le couvent n'avait pourtant rien de triste; si la solitude et le silence y étaient grands, les alentours étaient pleins d'ombre et de verdure; le paysage entier ravissait les yeux et élevait l'âme jusqu'au trône sublime du

(1) Voir dans l'appendice le texte de cet acte, dont on conserve une copie authentique dans les archives de la commune d'Auriol.

Créateur; mais de quoi ne se dégoûte pas un esprit léger, qui n'est pas né pour la contemplation et se laisse emporter par le désir de la nouveauté et du changement? L'abus dont il est ici question s'étant renouvelé et étant devenu commun dans plusieurs prieurés, fut déféré au chapitre abbatial de Saint-Victor et réprimé par une décision qui fut approuvée, en 1261, par une bulle du pape Alexandre IV. Malgré cela, l'usage contraire ne tarda pas à prévaloir, car dans le siècle suivant nous voyons des prêtres séculiers qui, sous le nom de simples vicaires, puis sous celui de vicaires perpétuels ou de curés, administraient les prieurés à la place des titulaires absents qui jouissaient tranquillement des revenus de leur bénéfice dans le monastère de Saint-Victor de Marseille ou ailleurs. Au XVIIe et au XVIIIe siècle l'église de Saint-Pierre fut presque abandonnée, n'étant desservie que les dimanches et les jours de fête, et n'ayant pour gardien ou pour habitant qu'un pauvre ermite. Dans les derniers temps et jusqu'à la détestable époque où elle fut fermée et vendue comme bien national, les saints mystères n'y étaient plus guère célébrés que deux fois dans le courant de l'année, savoir le jour de l'Ascension et à l'occasion de la fête du patron de l'église, le 29 juin. Ces deux solennités réunissaient sous la voûte de l'antique sanctuaire la population presque entière d'Auriol. Ces jours-là, le clergé, revêtu de ses plus beaux ornements, suivi des prieurs de l'église, des consuls en chaperon, des conseillers de la communauté et d'une foule de pieux fidèles, et précédé d'un chœur de musiciens qui, sous les plis flottants de la bannière armoriée du pays, fai-

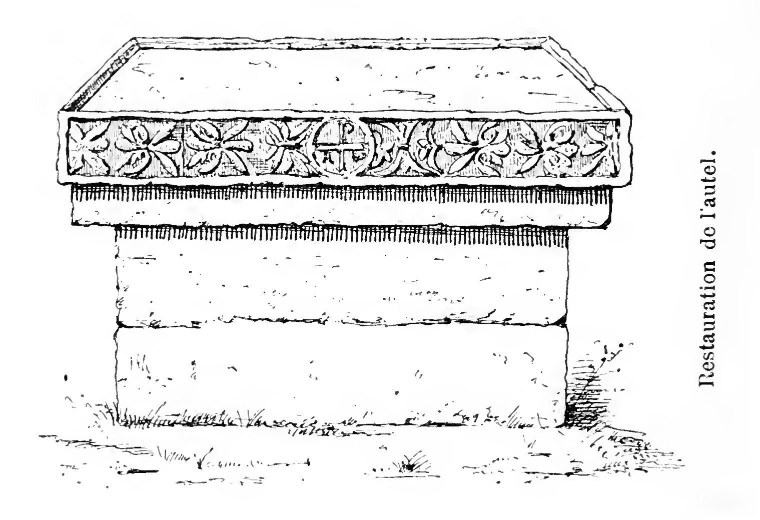
saient retentir l'air du son éclatant du fifre et des tambourins (1), se rendait en procession à l'église de Saint-Pierre, le premier temple qui eût été érigé en l'honneur du vrai Dieu après la conversion des anciens habitants à la foi évangélique, le vénérable sanctuaire qui, pendant de longs siècles, avait été l'unique lieu où les fidèles avaient pu se réunir. C'est sur l'autel que nous allons décrire que se célébrait le saint sacrifice à l'occasion de ces fêtes et de ces processions.

DESCRIPTION DE L'AUTEL DE SAINT-PIERRE.

Nous n'avons pas vu nous-même le monument dont il est ici question quand il était encore debout sur la plate-forme du sanctuaire, puisqu'il avait été renversé et démoli pendant la révolution, mais il nous a été permis, dans notre jeune âge, d'en examiner les fragments que l'on avait laissés sur son emplacement et que l'on nous avait signalés comme dignes de notre curiosité. Le nouveau propriétaire, qui nous disait avoir, encore enfant, servi plusieurs fois la sainte messe dans cette église, se plaisait à nous montrer les diverses parties de l'antique édifice avec les modifications inté-

(1) Voir, pour les cérémonies de ces processions et la célébration de ces fêtes, nos *Documents sur l'histoire de l'église d'Auriol et de son clergé pendant la révolution française, de* 1789 à 1804. Paris, 1888. Pages 203 à 216.

rieures qu'il lui avait fait subir pour y établir sa demeure et l'approprier aux divers besoins de son ménage. Du reste, outre les renseignements que nous tenons de sa propre bouche, nous pouvons invoquer le témoignage d'un personnage plus compétent que nous en fait d'archéologie, d'un amateur (1) qui a vu le monument avant sa destruction, et qui, plus tard, en a publié une



Restauration de l'autel.

description riche en détails et en curieuses observations, description que nous allons résumer.

L'autel était placé, comme il a été dit, au milieu et au centre du perron ou plate-forme qui s'étalait au-dessus de la crypte ou sanctuaire inférieur. Il se com-

(1) M. Jacques Bosq, d'Auriol, auteur de plusieurs mémoires sur les antiquités de son pays, entre autres sur l'église de Saint-Pierre et sur le Trophée des Vertus que l'on portait le jour de l'Ascension en procession à cette église, mémoire dont la *Gazette du Midi* publia un résumé en novembre 1843.

posait de quatre lourdes pierres en calcaire commun et placées l'une sur l'autre. — Les deux premières, qui étaient simplement ébauchées, servaient de support à la troisième, qui était taillée à grands coups et de forme oblongue. La quatrième était une table polie sans gradins; aux extrémités de sa surface elle était ornée d'une doucine et présentait un creux à l'horizon : c'était la tablette d'autel ou la pierre sacrée.

Sur la face antérieure et au centre de celle-ci on voyait, en relief et en forme d'écusson, le chrisme ou monogramme du Christ. Il était figuré par une croix droite aux bras bifurqués; le bras supérieur se recourbait pour former la lettre grecque P *Rho;* les trois autres branches, vues de travers, représentaient la lettre X *Chi.* Au-dessous des deux bras traversiers paraissait, à gauche, l'*Alpha* A, et, à droite, l'*Oméga* ω (1). Aux deux côtés du monogramme, à droite et à gauche, la pierre était ornée de fines sculptures représentant des palmettes. Dans la pierre oblongue qui supportait la table d'autel il y avait un petit creux qui contenait des reliques. Elles étaient renfermées

(1) Cette forme du chrisme n'est pas celle qui se rencontre le plus souvent sur les monuments : ordinairement c'est un X au milieu duquel il y a un P, ce qui signifie ΧΡΙΣΤΟΣ, *le Christ;* ici c'est un grand P barré. On voit un monogramme pareil à Vienne en Dauphiné, dans une des salles de l'École de Dessin, et, à Milan, sur le sarcophage d'Aquilin. (Millin, *Voyage dans les départements du midi de la France*, tom. II, p. 19 et 20.) On remarquera aussi dans notre monogramme cette particularité qui se rencontre également sur la plupart des monuments des premiers siècles de l'Église, que la forme de l'*Oméga* est minuscule, tandis que celle de l'*Alpha* est majuscule.

dans une boite en plomb et enveloppées dans un vieux corporal broché en argent et d'un tissu très fin, qui était plié dans un autre moins précieux et paraissant plus récent. Ce reliquaire est resté dans sa cachette jusqu'en 1826, époque où l'autel fut totalement détruit, et les pierres qui lui servaient de support brisées et renversées ; ce n'est que plus de trente ans après, en 1861, que la plate-forme avec la crypte et tout le reste de l'édifice sacré fut impitoyablement démoli. En 1792, lorsque l'église fut vendue et passa entre les mains d'un particulier, celui-ci n'entama ni la crypte, ni le sanctuaire supérieur ; il ne fit même aucun changement important dans l'intérieur de l'édifice, et lorsque, dans la suite, l'autel qu'il avait laissé debout fut condamné à disparaître, son fils et successeur eut soin d'en enlever le reliquaire qu'il garda toute sa vie avec une certaine vénération, considérant les ossements qu'il renfermait, et que l'on disait être du corps de saint Pierre, comme une puissante amulette, comme une sorte de palladium pour lui, pour sa famille et tous ses biens ; il les montrait non sans quelque défiance et précaution à ceux qui lui demandaient à les voir : c'est une faveur qu'il n'osa me refuser, car il l'avait précédemment accordée à mon excellent compatriote, M. Jacques Bosq, qui les examina avec soin et m'en envoya ensuite une description que j'ai publiée dans l'appendice de ma *Notice sur un autel chrétien antique découvert dans les environs de la ville d'Auriol.*

D'après l'avis de cet antiquaire ces reliques seraient des ossements humains, consistant en deux gros fragments de la colonne vertébrale. Ils sont tellement vieux

et si cariés qu'on dirait des débris, ce sont ses expressions, de quelque ancienne momie. Il est de tradition dans le pays que ce sont des reliques de saint Pierre que Cassien ou quelque moine de l'abbaye de Saint-Victor aurait rapportées de la ville de Rome et que l'on aurait placées dans l'intérieur de l'autel d'Auriol lors de sa consécration. C'est là que, d'après les indications des anciens du pays, elles furent trouvées en 1723 par le curé de la paroisse, Messire Joseph Roussenq. Il s'agissait de les mettre dans un reliquaire destiné à un buste de saint Pierre que l'on venait de faire, et de les exposer publiquement à la vénération des fidèles. Comme dans la boîte qui les renfermait on ne trouva point d'authentique, il fut décidé qu'elles seraient replacées dans l'endroit où on les avait découvertes, comme si la pierre sacrée ou l'autel où elles se trouvaient déposées de temps immémorial n'avait pas été le plus légitime, le plus incontestable des authentiques! Mais en admettant que ces ossements ne soient point du prince des Apôtres, ce qui est plus que probable, ils devaient provenir de la dépouille de quelque autre corps saint, parce que l'Église n'a jamais permis que l'on célébrât la messe sur des ossements profanes, et que, par conséquent, ceux que renfermait l'autel de Saint-Pierre étaient sacrés et méritaient la vénération publique. Du reste, il est bon de savoir que ces saintes reliques n'ont guère perdu du respect qui leur est dû, car ceux qui en ont hérité les regardent comme un trésor plus précieux que l'or et les conservent comme une source intarissable de grâces et de bénédictions célestes. Hélas! Peut-on en dire autant

de l'autel qui les renfermait? Qu'est devenue la table sacrée sur laquelle s'était immolé tant de fois l'Agneau sans tache? Qu'a-t-on fait des autres blocs de pierre qui la supportaient et que l'odeur de l'encens offert par les prêtres avait si souvent parfumés? Tous ces vénérables débris de l'autel de Saint-Pierre furent transportés à Auriol, où on les fit entrer comme matériaux dans la construction d'un édifice profane; la table d'autel, taillée et convenablement rognée, fut placée comme dalle à l'entrée d'une maison, pour y servir de marche et de seuil.

Celui qui nous a appris tous ces tristes détails nous a également raconté que, témoin de cette profanation, il avait fait tous ses efforts pour soustraire ces précieux fragments au vandalisme de l'architecte et à la stupidité des maçons; que tout ce qu'il avait pu obtenir, c'était d'emporter un fragment de l'une de ces pierres, la plus vénérable, la table d'autel, un morceau du



Fragment de la table d'autel.

bas-relief qui ornait le devant de cette table, qu'il déposa dans son cabinet d'antiques, où il est resté jusqu'à sa mort. Nous possédons une copie du dessin de ce précieux fragment, copie que nous avons fait reproduire dans une de nos planches. M. Jacques Bosq, dont nous citons ici les paroles, ajoutait qu'en exami-

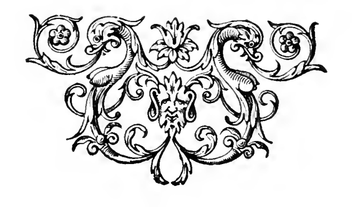
nant ces pierres il avait remarqué, dans celle qui avait servi de support à la table d'autel, la cavité qui avait contenu le reliquaire ; il nous a même désigné la maison dans le seuil de laquelle la table d'autel avait été encastrée (1).

Nous mettrons fin à cet article, dont la longueur paraîtra peut-être à quelques-uns excessive, par les paroles suivantes, que nous empruntons à l'antiquaire à qui nous devons une partie de nos renseignements : O temple sacré, s'écriait-il au souvenir de l'antique sanctuaire dont il déplorait les ruines ! O monument de la foi de nos pères ! O vénérable dépôt de saintes reliques du prince des Apôtres, patron et puissant protecteur de notre chère patrie, reçois l'hommage de mes larmes et de mes regrets ! Tu n'es plus pour moi qu'un nom sans réalité, qu'un lamentable souvenir. Des mains barbares et impies ont renversé tes autels, détruit tes murs antiques qui aimaient à répéter l'écho de nos chants et de nos prières et dont aujourd'hui il ne reste plus une seule trace, puisque l'on a arraché même les pierres de tes fondements ! Mais tu vivras dans ma mémoire ; tant que j'aurai un souffle de vie, tu seras le sujet de mes discours et de mes écrits. Que l'on m'arrache la langue si je viens jamais à t'oublier ! Nous espérons qu'au jour terrible de la résurrection celui qui tient les clefs du paradis, le grand saint Pierre, dont tu portes le nom, dont nous vénérions les reliques sous tes voûtes sacrées, daignera nous prendre par la

(1) D'après son dire, cette maison serait celle qui fut bâtie de son temps dans le voisinage de la chapelle des Filles et non loin de l'église paroissiale par un particulier du nom de Guis dit *Belugon*.

main pour nous introduire avec lui dans le séjour de la gloire et de l'immortalité (1).

(1) Extrait d'un mémoire manuscrit intitulé : *Première église d'Auriol, ancienne et curieuse bâtisse. Cérémonie religieuse. Domaine du Christ*, par les frères Bosq, d'Auriol. La copie que je possède de cet écrit est datée du 21 nov. 1843. *La Gazette du Midi* en publia un résumé quelques mois après.





IV

AUTEL DE L'ÉGLISE DE SAINT-VICTOR DU SAVARD

L'ÉGLISE de Saint-Victor, dont il est ici question, était située dans les environs du village de Saint-Zacharie. On ignore la date précise de sa fondation; mais il est probable qu'elle remonte au commencement du XI[e] siècle, puisqu'il en est déjà fait mention dans une charte de l'an 1037, à propos d'une donation faite à cette église par Rahimbaud, archevêque d'Arles (1) et dans une autre, de l'an 1065, où il est dit que Foulque d'Auriol avec sa femme et ses enfants donnent à l'abbé Bernard, prieur de Saint-Zacharie et à ses moines, la dîme qui leur revenait d'une terre qu'ils possédaient près de l'église Saint-Victor du Savard (2). Avant ces

(1) Cartulaire de Saint-Victor, tom. I, nº 64.

(2) Cartulaire de Saint-Victor, tom. I, nº 104. Le Savard (en latin *Savardus*) est une petite rivière ou plutôt un ruisseau qui, prenant sa source à un quart de lieue environ au nord de Saint-Zacharie, va se jeter dans l'Huveaune à quelques centaines de pas au-dessous de ce village, du côté du sud.

donations, le même Bernard, qui plus tard embrassa l'état monastique et devint abbé de Saint-Victor de Marseille, était parvenu à restaurer l'église de Saint-Zacharie qu'il desservait avec quelques prêtres sous la juridiction de l'évêque de Marseille, et cette église avait reçu l'honneur de la consécration des mains de celui-ci (1).

Comme dans la charte qui constate cette restauration il n'est pas fait mention de l'église de Saint-Victor du Savard, il semble naturel d'en conclure qu'à cette époque l'église de Saint-Victor, bien que déjà dotée et objet de la sollicitude et de la générosité des deux autorités, la temporelle et la spirituelle, se trouvait encore dans l'état de ruine et de désolation où elle avait dû être réduite dans le siècle précédent par les incursions des Sarrasins qui avaient ravagé le pays et porté partout le fer et la flamme. Outre les chartes que nous venons de citer, l'église de Saint-Victor du Savard est mentionnée dans les bulles de Grégoire VII, en 1081, de Pascal II, en 1113, et d'Innocent II, en 1135. Il y avait, à côté de l'église, un couvent pour le logement des moines, car dans la bulle d'Innocent II on lui donne le nom de *Cella*, qui a cette signification.

Dans les chartes et dans les bulles les noms des églises de Saint-Victor et de Saint-Zacharie sont ordinairement accompagnés des mots latins : *Quæ est in territorio castri de Auriolo*, ou *in territorio castri nomine Auriolis, ubi est ipsa ecclesia*, etc. Cette indication, qui

(1) Pons II, frère de Guillaume II, vicomte de Marseille. Charte de l'an 1033. Cartulaire de Saint-Victor, tom. I, n° 101.

circonscrit, en partie, les anciennes limites du territoire d'Auriol, est pour nous d'un intérêt géographique qu'il est facile de comprendre, et qui mérite de nous arrêter un instant. Voici les observations auxquelles elle donne lieu et que nous soumettons volontiers au jugement de nos lecteurs.

On ne connait que très imparfaitement les limites des domaines que les seigneurs s'étaient partagés entre eux après l'expulsion des Sarrasins, et qu'ils possédaient sous les premiers rois ou comtes de Provence; d'ailleurs, à cette époque la division du territoire n'était guère fixe; le périmètre des districts, des cantons, des fiefs, était sujet aux changements; il s'étendait ou se rétrécissait à la suite d'une guerre ou d'un traité, selon le caprice ou la volonté des suzerains, par le partage inévitable des héritages ou des dots, par l'aliénation des biens et des titres, enfin quelquefois aussi par la ruine des titulaires ou l'extinction totale de la famille seigneuriale. Aux x[e] et xi[e] siècles, les confins du territoire d'Auriol nous sont indiqués par des documents certains, les chartes de l'abbaye de Saint-Victor. Il était borné, au levant, d'un côté, par le bois de la Sambuque et le plateau du Plan d'Aups avec la haute chaîne de montagnes qui le domine jusqu'aux Ségalières et à Font-Froide près de Nans (1); de l'autre, par le mont Olympe et les contreforts sur lesquels il s'élève. Au midi, il avait pour limite le pic de Bartagne avec la branche qui court vers l'orient; au

(1) Cartulaire de Saint-Victor, n[os] 57, 58, 64, 69, 101, 102, 103, 105 et passim.

couchant, la chaine de l'Etoile, les terres d'Aubague et le mont Garnaban; au nord, les montagnes de Roacanicum (ou Regagnac?) et la chaine de Sérignane. Ce vaste périmètre embrassait une foule de monticules, de collines boisées et verdoyantes, des plateaux fertiles, des vallons arrosés par des sources intarissables, des plaines traversées par des rivières ou par des canaux, dont les eaux, distribuées avec intelligence, aidaient à féconder le sol ou à faire tourner des moulins. Les populations disséminées dans les champs qu'elles cultivaient sous le nom de manses ou de colonies, ou agglomérées autour des châteaux seigneuriaux, vivaient tranquillement sous la protection de leurs maîtres et jouissaient des avantages d'une certaine liberté, depuis surtout que par suite des libéralités et des concessions accordées par les vicomtes de Marseille et par les membres de leur famille, elles avaient passé sous la juridiction et le gouvernement des abbés de Saint-Victor, devenus seigneurs temporels et spirituels d'Auriol. Du reste, les avantages et privilèges de ce régime seigneurial, qui, par sa nature, respirait la modération et l'esprit propre au christianisme, que l'on pouvait appeler en quelque sorte théocratique, n'étaient pas particuliers aux fortunés habitants d'Auriol, nom qui veut dire *lieu* ou *région d'or;* ils étaient aussi le partage de tous les pays voisins, et s'étendaient à toutes les dépendances de la seigneurie d'Auriol, savoir Saint-Zacharie, Orgnon, Almès ou le Plan d'Aups, Laza ou Roquevaire, Solobium (Cadolive), Gréasque et Saint-Savournin (1).

(1) Cartulaire de Saint-Victor, n° 58.

J'ignorais si ces questions avaient jamais préoccupé l'esprit et provoqué l'attention de quelque archéologue, si l'église de Saint-Victor avait jamais été l'objet d'une étude spéciale, d'un travail quelconque; cependant le désir de m'instruire et de connaître le sort de l'antique et sacré édifice ayant prévalu dans mon esprit sur toute autre considération, sur le goût du repos et du loisir que j'étais venu demander à mon pays natal, ou sur le temps que j'avais résolu de consacrer à des recherches presque aussi intéressantes que celles qui concernaient ce monument, je me décidai à aller visiter le quartier de Saint-Victor, afin de me rendre compte de l'état des lieux : ce qui fut exécuté deux fois, la première en 1877, et la seconde en 1885. Arrivé le 28 septembre 1877 dans le village de Saint-Zacharie avec mon jeune neveu, aussi curieux que moi des antiquités et des choses rares, je me rendis chez le curé, qui nous indiqua le chemin que nous avions à suivre pour atteindre le quartier, objet de notre voyage et de nos explorations. Notre marche ne fut pas longue ni bien fatigante; au bout d'un quart d'heure nos pieds foulèrent le sol historique sur lequel la tradition plaçait la fameuse église de Saint-Victor avec son couvent (Cella) et l'habitation champêtre (Villa) qui devait les entourer. C'était un plateau cultivé qui dominait, à gauche, le lit du Savard, puis s'étendait à droite, à perte de vue, jusqu'à la riche vallée de l'Huveaune et allait expirer dans la plaine de la Guittone au pied de la longue chaîne du mont Regagnac. Rien, en cet endroit, d'ailleurs silencieux et solitaire, ne révélait à nos yeux l'existence dans les âges passés

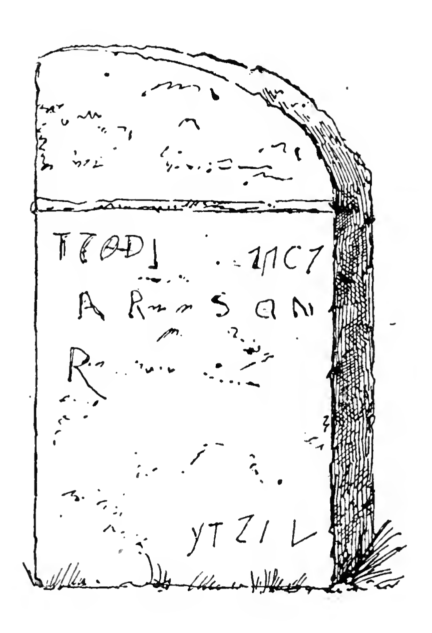
d'une église ou d'un couvent, aucune trace de ce que nous étions venus y chercher, si ce n'est peut-être une grande maison de campagne qui s'élevait, à droite, à une certaine distance du chemin, et un misérable cabanon bâti, du côté opposé, dans un champ, où nous aperçûmes de loin un paysan, occupé à labourer la terre.

Nous étant approchés de cette vieille masure, nous criâmes après le paysan dans la pensée qu'il pourrait nous fournir des renseignements sur les lieux que nous étions venus visiter, et que, si par hasard il était le propriétaire ou le fermier de ce champ, il nous ouvrirait le cabanon qui renfermait peut-être quelque objet d'antiquité. Ce brave homme se rendit à notre appel, quitta son travail et, chargeant ses instruments aratoires sur ses robustes épaules, il se dirigea vers nous à travers les sillons qu'il venait de creuser, marchant d'un pas lent et mesuré. Nous attendions son arrivée avec impatience, car notre curiosité était grande; nous ne voulions pas partir sans emporter quelque bribe de découverte, sans avoir, comme l'on dit, une petite fiche de consolation. Pendant que notre paysan venait, se hâtant lentement, rêvant sans doute à la visite de quelque opulent amateur disposé à reconnaître dignement ses indications, sa complaisance ou ses bons services, nous ne perdions pas notre temps: nos yeux curieux et scrutateurs fouillaient les alentours de la chétive cabane, en examinaient avec soin tous les coins, les quatre murailles, pour voir si dans les matériaux dont elles se composaient ils ne découvriraient point des pierres, des fragments de briques ou de tuiles ayant appartenu à un bâtiment plus ancien ou peut-

être au monument que nous cherchions et qui avait entièrement disparu. C'est en opérant de la sorte que, nous trouvant devant le cabanon, nous aperçûmes, à côté de la porte qui regardait le midi, un bloc de pierre qui, apparemment, servait de siège ou de banc pour se reposer. Elle était de forme carrée et grossièrement taillée, ayant une de ses extrémités arrondie et à demi cintrée; couverte de mousse et de poussière, sale et dégradée par les pluies, elle n'avait rien à l'extérieur qui pût la recommander à notre curiosité. Toutefois, pour n'avoir aucun regret, nous voulûmes l'examiner de plus près, et l'ayant retournée à force de bras, ce qui ne se fit pas sans peine à cause de son poids et de sa grosseur, quelle ne fut pas notre surprise ou plutôt notre joie, quand, sur le côté de la pierre que nous venions d'exposer à la lumière du jour, apparut la trace d'une écriture, une série de plusieurs lettres latines, et, sur une autre face qui devait être la supérieure et l'horizontale, une cavité, comme cela se voit sur les cippes et les autels antiques. Il n'y avait point à s'y tromper, nous avions sous les yeux un monument romain et d'origine payenne. Bien que cette inscription n'entre point dans le plan général de cette publication, dont le but est de faire connaître exclusivement les monuments qui appartiennent au culte chrétien, nous demandons la permission d'en donner ici une courte description, abandonnant à d'autres plus versés ou plus habiles dans l'épigraphie ancienne le soin ou l'honneur de déchiffrer le texte, qui, dans l'état de dégradation où il se trouve, nous paraît tout à fait illisible et défie tous nos efforts d'interprétation.

DESCRIPTION DU MONUMENT ROMAIN DU QUARTIER DE SAINT-VICTOR DU SAVARD.

La pierre est un calcaire dur et d'un grain assez grossier. Sa longueur est d'environ 35 cent., sa largeur de 20 sur une épaisseur de 15 cent. Elle est arrondie



dans sa hauteur et ornée d'une corniche qui a 2 cent. de relief. Sur sa face supérieure et à son bord, à gauche, on voit un creux profond de 7 cent. et large de 6, lequel se trouve coupé par le milieu, parce que, de ce côté, la pierre a été brisée ou sciée en deux dans le sens de sa longueur, et que ce qu'il en reste ne forme guère que la moitié du monument.

Cette moitié, qui est le côté droit de la pierre, présente une surface lisse et polie, sur laquelle on peut voir les restes d'une inscription malheureusement incomplète, et tout à fait illisible. Elle se composait, autant qu'il est permis d'en juger, de quatre ou cinq lignes. Les deux premières sont séparées l'une de l'autre par l'espace de 3 centimètres. Entre ces deux lignes et la dernière de l'épigraphe il règne une longue lacune d'environ 12 à 13 centimètres, au milieu de laquelle on distingue seulement une lettre, le R. Les caractères, d'un trait passablement profond, ont une hauteur de 3 centimètres sur une largeur plus ou moins appréciable selon leur nature et leur forme orthographique. De ces diverses et minutieuses observations il résulte que nous n'avons là qu'un fragment de cippe ou d'autel antique, que la moitié environ d'une épigraphe latine, qui reste pour nous indéchiffrable, mais qui n'en mérite pas moins d'être signalée à l'attention des archéologues et d'être recommandée à leur étude. Quant à nous, la seule conclusion que nous nous permettrons de tirer du fait de cette trouvaille, de l'existence d'un pareil monument sur les lieux où il a été découvert, c'est que, bien avant l'établissement des Cassianites dans ce quartier, bien avant l'époque de la fondation de l'église de Saint-Victor, cette partie du territoire de Saint-Zacharie, qui chez les Anciens portait le nom de *Reston* (1), était occupée par des colons romains, ce qui n'a rien d'étonnant, puisqu'ils avaient des établissements dans tous

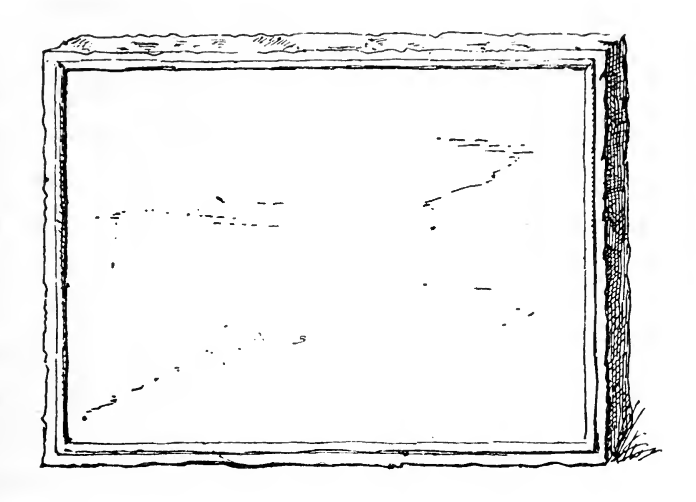
(1) Cartulaire de Saint-Victor, n° 101.

les pays voisins, comme cela est attesté par les nombreuses inscriptions latines trouvées à Orgnon, à Saint-Zacharie même, sur les bords de l'Huveaune, à Auriol et ailleurs (1).

Après ces quelques mots consacrés accidentellement à la description de notre trouvaille, nous reprenons le récit de nos explorations dans le quartier de Saint-Victor et aux alentours de la cabane où nous attendions l'arrivée de notre paysan. Dès qu'il fut en notre présence, s'étant informé du sujet de notre visite et du désir que nous avions d'entrer dans son cabanon, il tira la clef de sa poche et nous ouvrit la porte. Le premier objet qui frappa nos regards en entrant, ce fut une grande pierre carrée, adossée à la muraille, à droite, près de la porte. Elle était en beau marbre blanc de Carrare et artistiquement taillée. Sa longueur était de 75 centimètres, sa largeur de 55, et son épaisseur de 15; sur l'une de ses faces et à 4 millimètres environ du bord elle était ornée d'une moulure simple, laquelle, encadrant les quatre côtés, lui donnait la forme d'une aire légèrement fouillée, creuse et horizontale, les autres faces étant unies et sans ornement de sculpture : c'était une table d'autel, celle qui, selon toute apparence, avait appartenu à l'église érigée anciennement dans ce quartier. Derrière la table, et un peu plus loin, gisait un gros fragment d'amphore,

(1) Voir notre *Notice sur l'inscription romaine découverte dans la commune du Plan d'Aups*, Paris, 1874, et une autre *sur un autel dédié à Jupiter trouvé à Saint-Zacharie et sur quelques autres monuments romains trouvés dans la même localité et dans les environs*, Paris, 1875.

de forme arrondie, qui avait 5 centimètres d'épaisseur. Au fond du cabanon et dans un coin étaient entassés des débris de tuiles romaines mêlés avec de grands morceaux de marbre qui devaient avoir servi de base ou de support à l'autel ou aux colonnes de l'église.



Telles sont, en peu de mots, les découvertes inattendues qui couronnèrent notre première excursion. On ne peut pas dire qu'elles soient nombreuses, ni brillantes, mais elles confirment la tradition qui place dans ce quartier l'antique église de Saint-Victor, et ce résultat suffit pour nous dédommager de nos peines et nous donner la satisfaction de n'avoir pas perdu notre temps. En quittant ces lieux jadis consacrés au culte du célèbre martyr de Marseille, nous invoquons la protection de ce saint, et nous reprenons paisiblement le chemin de notre pays, non sans nous promettre de revoir une seconde fois et plus à loisir ce sol historique et à jamais béni, afin d'y poursuivre nos recherches et de compléter nos études

sur les traditions relatives à l'église et au couvent de Saint-Victor du Savard.

Mon retour dans ce quartier ne fut pas aussi prochain que je l'avais espéré; des études plus importantes, des travaux plus nécessaires et plus pressés s'imposèrent à moi les années qui vinrent après et m'empêchèrent de me livrer à de nouvelles explorations : ce n'est que huit ans après, en 1885, qu'il me fut permis d'entreprendre une seconde excursion. Le 2 novembre de cette année je me mis donc en campagne, accompagné, comme la première fois, de mon neveu; le vicaire de Saint-Zacharie, qui se trouvait sur notre passage, voulut bien se joindre à nous pour nous servir de guide dans nos recherches et nous fournir, au besoin, d'utiles renseignements. Nous visitâmes de nouveau et avec le plus grand soin les antiquités que nous connaissions, mais c'est en vain que nous cherchâmes l'inscription romaine que nous avions vue lors de notre première excursion, devant la porte du cabanon : on nous apprit qu'elle avait été enlevée par le propriétaire de la campagne et transportée à Brignoles, où il avait sa résidence. Nous avons dit plus haut qu'il y avait vis-à-vis du cabanon et de l'autre côté du chemin une maison de campagne. Nous voulûmes la visiter, pensant avec raison qu'elle pouvait, comme le cabanon, renfermer quelques débris d'antiquités ou offrir dans la structure de ses murs des matériaux tirés d'un bâtiment plus ancien et des traces visibles de l'existence dans ces lieux de l'église de Saint-Victor. Malheureusement la maison était fermée et le propriétaire absent; mais cette visite ne fut point inutile, ni notre déconvenue sans compensation.

En considérant la maçonnerie et la structure générale d'un puits situé devant la terrasse de la maison, nous eûmes la satisfaction de découvrir des indications manifestes en faveur de nos conjectures et de nos soupçons : c'était des pierres encastrées dans les murailles et portant la trace d'un art fin et délicat, les unes étant taillées en cubes réguliers, les autres fouillées en demi-rond, quelques-unes percées de distance en distance de trous propres à recevoir des barres de fer scellées avec du plomb, métal dont on voyait encore quelques restes, une surtout plus longue et plus large, taillée en arcade, qui servait de linteau à la porte du puits au-dessus de la margelle. Toutes ces pierres, ou matériaux, avaient été évidemment puisées dans les ruines de quelque grand édifice voisin, bâti d'après le goût et les règles de l'architecture; elles appartenaient, selon toute apparence, à l'église même de Saint-Victor, dont nous étions à chercher les vestiges.

Le curé de Saint-Zacharie, qui ne manquait pas d'un certain goût pour les antiquités et les études artistiques, nous avait plus d'une fois parlé d'un vieux château qu'il baptisait du nom d'*Astus :* il nous en avait signalé les ruines comme dignes de notre attention et de l'étude de ceux qui s'occupent d'histoire locale. Comme après nos recherches dans le quartier de Saint-Victor il nous restait quelques moments dont nous pouvions disposer, nous profitâmes de cette circonstance pour satisfaire notre curiosité et terminer la journée par la visite du monument en question. Le vieux château n'était pas trop distant de l'endroit où nous nous trouvions; il était perché sur

la crête d'une colline voisine, mais sa vue était soustraite à nos regards par une forêt d'arbres de haute futaie, par un fouillis d'arbustes et de broussailles presque inextricable; le sentier qui y conduisait, si l'on peut appeler ainsi une voie tortueuse qu'il fallait se frayer à chaque pas à travers les épines, les pierres, les rochers et mille autres obstacles, s'ouvrait devant nous avec l'incertitude si nous pourrions jamais arriver au bout de notre pénible ascension. Encouragés par les bonnes paroles de notre guide, le vicaire de Saint-Zacharie, nous escaladons les pentes rapides du monticule, et nous arrivons, non sans peine ni écorchures aux pieds et aux mains, au pied de ce nouveau Capitole.

C'est un grand rocher qui couronne la cime de la colline et qui porte une terrasse ou plate-forme, où poussent des arbustes et mille plantes aromatiques, sorte de parterre aérien que l'on dirait cultivé par des mains célestes. Le flanc oriental et le flanc méridional sont entourés d'une épaisse muraille en maçonnerie; les deux autres étaient défendus par la nature et, en partie, par la main des hommes. En effet, du côté du couchant, il descend perpendiculairement dans une gorge et offre aux regards effrayés un précipice d'environ 50 mètres de profondeur; du côté du nord, le précipice n'est pas aussi affreux, n'ayant guère qu'une vingtaine de mètres de profondeur; du côté du midi, l'on arrive sur la plate-forme par des gradins saillants grossièrement taillés dans l'épaisseur du roc.

Si l'on en juge par les décombres qui jonchent le sol au pied de cette partie du rocher, il y avait

là, outre le mur qui vient d'être mentionné, des ouvrages qui devaient le protéger contre les attaques de l'ennemi et le rendre inaccessible. Ce mur, qui est revêtu de pierres de grand appareil, mesure 6 m. 50 cent. de long et 3 mètres de haut sur 1 mètre d'épaisseur sur chacune de ses deux faces, c'est-à-dire l'orientale et la méridionale. La nature de cette construction dévoile son origine ; elle est, à n'en pas douter, l'indice d'une antique civilisation. Nous sommes en présence d'un monument dont l'origine ne nous est pas connue, mais qui indubitablement est très ancien. Serait-il le produit de l'art romain, comme semble le dire l'aspect de ces ruines, ou bien faut-il l'attribuer au génie ou à la prévoyance des Massaliotes, maîtres du pays avant la conquête romaine, conjecture fondée sur le nom grec *Astus* ou *Astu* que la tradition donne à ces ruines et qui signifie *ville*, ou bien encore ne pourrait-on pas voir dans ce débris de tour ou de château les restes de l'ancienne *Villa de Savard*, dont nous avons cherché vainement les vestiges dans les alentours de l'église de Saint-Victor ? Autant de questions que dans l'état actuel de nos connaissances il nous paraît difficile, pour ne pas dire impossible, de résoudre.

Afin de nous bien rendre compte de l'aspect de ces lieux et de ne laisser aucun coin sans l'avoir exploré, nous montâmes sur la terrasse ; c'était le moment où le rocher était encore éclairé par les rayons du soleil qui allait se coucher à l'occident, à travers les hautes montagnes, dans un lit d'opale et de roses. De ce point élevé s'ouvrait devant nous un horizon immense et lointain, un des paysages les plus splendides et les plus

ravissants. En face de nous, l'horizon est coupé par une ligne sombre et bleuâtre, par la longue chaîne des montagnes de la Sainte-Baume, sur laquelle nous voyons briller le Saint-Pilon ; plus loin, vers le couchant, s'étalent Roque-Forcade ou roche aux trois dents, le pic de Bartagne, les collines de la Targe, de la Gardy et les Signores qui marquent la limite du territoire d'Auriol, de ce côté. A gauche, la Lare, telle qu'un géant endormi, étend la masse rocheuse de son dos et de ses flancs verdoyants sur les confins de deux territoires limitrophes, ceux de Saint-Zacharie et d'Auriol ; au pied de cette haute montagne, du côté du levant, nous distinguons le vieux château d'Orgnon avec sa blanche chapelle consacrée à Notre-Dame de Nazareth.

Après avoir contemplé quelques instants ce vaste panorama, ce paysage pittoresque, ces hautes montagnes, ces masses énormes de rochers, qui, par leur poids et leur solidité, défient l'outrage des siècles et la main téméraire des mortels, nous descendons la colline en suivant le flanc méridional où la pente était moins abrupte et plus facile. A peine avions-nous fait quelques pas que nous rencontrâmes une muraille en maçonnerie formant terrasse et ayant 3 mètres 25 centimètres de long sur un mètre de haut et, plus bas, à la distance d'environ 20 mètres, un autre point d'arrêt formé par une ligne de rochers qui émergeaient du sol et s'élevaient à une certaine hauteur. Tournant ensuite, à gauche, dans la direction du couchant, où la pente s'adoucissait davantage, nous découvrons, presque à chaque pas, des restes d'antiquités, des briques à

rebord, des débris de poterie, des fragments d'amphores et d'autres ustensiles en terre cuite mêlée de grains de sable. Arrivés au pied du monticule et sur les bords du torrent qui le baigne de ce côté, nous vîmes une autre terrasse, entourée d'une forte muraille et de forme circulaire. Du reste, nous pouvons dire qu'en descendant nous avons trouvé presque partout le sol parsemé de ruines, de restes de murailles, de traces d'édifices et d'habitations, ce qui atteste l'antiquité du lieu et, à une époque très reculée, l'existence, sur les pentes de cette colline, d'une population plus ou moins nombreuse, vivant sous la protection de la tour ou du château bâti sur la hauteur, puis dispersée ou anéantie par suite de quelque événement inconnu, ou, peut-être encore, ayant émigré et étant descendue dans la plaine pour se joindre aux habitants de Saint-Zacharie, comme firent plus tard leurs voisins, les habitants d'Orgnon, si nous en croyons les traditions locales.

Nous étions arrivés heureusement au terme de nos explorations après avoir vu tout ce qui pouvait intéresser notre curiosité, lorsque le prolongement de l'ombre qui s'étendait derrière nous nous avertit que le jour avait beaucoup baissé et tendait rapidement vers sa fin. Il nous fallut donc quitter ces lieux pleins d'attraits et de vieux souvenirs, mais sur lesquels régnaient le mystère et le silence de l'histoire. L'esprit triste et méditatif, nous enfilons le sentier solitaire qui menait à la charmante petite ville de Saint-Zacharie. En passant devant le cabanon qui renfermait le vénérable autel de Saint-Victor avec d'autres précieux débris d'antiquités, nous saluons une dernière fois le saint vénéré jadis dans ce

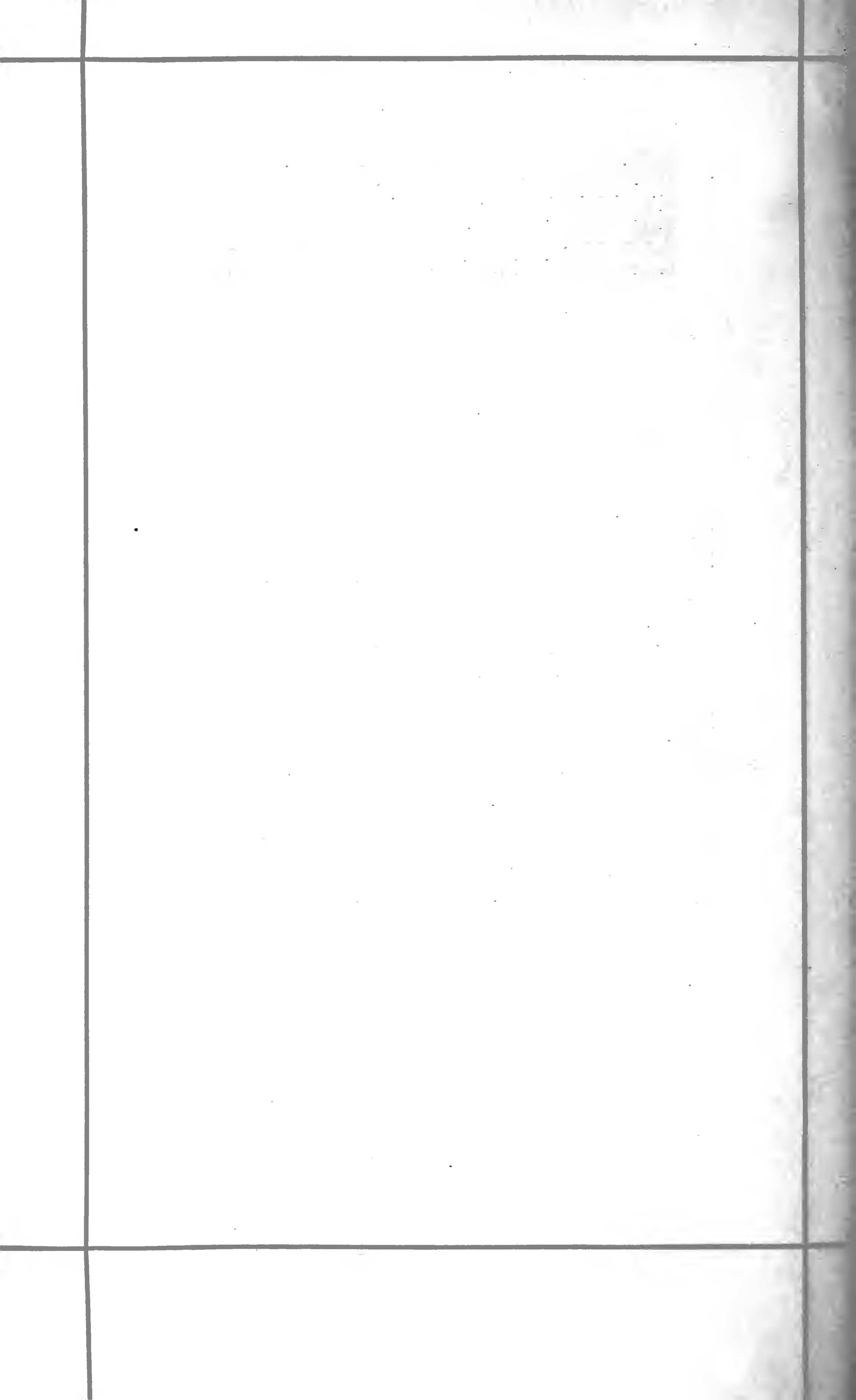
quartier. Nous longeons silencieusement les bords riants du Savard et, parvenus à l'endroit où il se détourne pour aller se déverser dans le lit de l'Huveaune, nous prenons congé de notre aimable guide, qui s'empresse de retourner à Saint-Zacharie auprès de son digne et docte curé. Quant à nous, poursuivant notre marche vers nos chers foyers, nous rentrons chez nous à la nuit, la mémoire enrichie de précieux renseignements et le calepin chargé de notes et de dessins, le tout destiné à voir la lumière, si jamais les circonstances le permettent, ou, pour mieux dire, si la chose vaut la peine ou l'honneur de la publicité.

Mon but, en entreprenant ce modeste travail, a été, comme je l'ai déclaré au commencement, de signaler à l'attention des archéologues et des savants l'existence de quelques autels du moyen âge peu connus, de décrire les sanctuaires qu'ils décoraient, ou les lieux où ils avaient été découverts. Je crois avoir rempli suffisamment mon plan; c'est là, du moins, ma conviction, car je puis dire que je n'ai épargné pour cela ni études, ni recherches, ni même sacrifices pécuniaires; c'est maintenant au lecteur de juger si le succès a répondu à mes efforts. Dans tous les cas, il saura que mon essai n'a pas eu d'autre mobile que le désir d'apporter mon contingent au progrès de la science historique et à la gloire de notre sainte religion; que, si dans quelques-unes de mes explications ou de mes observations il se rencontre quelque erreur, quelque conjecture ou opinion hasardée, je suis prêt à faire les corrections ou les modifications nécessaires, me soumettant volontiers au jugement, au savoir des per-

sonnes plus compétentes, plus expérimentées que moi dans l'archéologie, dans la connaissance des monuments chrétiens. Ce que je souhaite avant tout, c'est que, si sous le rapport de la science et des recherches mon travail laisse quelque chose à désirer, il serve, du moins, d'exemple et d'encouragement à mes confrères dans le sacerdoce, afin que, si le hasard leur faisait rencontrer dans leurs promenades champêtres ou dans les lieux qu'ils fréquentent un monument de la nature de ceux que j'ai pris la peine de décrire ici, ou toute autre antiquité, ils ne manquent pas de veiller à sa conservation, de le recueillir, si c'est possible, dans leur presbytère, de le signaler même à l'attention de leurs supérieurs ou des corps savants, si toutefois ils n'en font pas eux-mêmes l'objet d'une notice, d'un mémoire, d'un écrit quelconque, bien convaincus que leurs soins ou leurs écrits leur mériteront la reconnaissance du public, de tous les amis de l'antiquité profane et sacrée. Dans tous les cas, nous serions heureux si la lecture du présent écrit pouvait contribuer d'une manière quelconque à augmenter leur respect pour les autels sur lesquels ils ont le bonheur d'offrir les saints mystères et où s'immole chaque jour entre leurs mains l'*Agneau de Dieu, celui qui ôte les péchés du monde* (1).

(1) Evangile de saint Jean, I, 29.







APPENDICE ET ADDITIONS

I

(Pour la page 32, ligne 32 et suiv.)

Voici comment s'exprime l'un des restaurateurs de l'abbaye de Saint-Victor, Pons II, évêque de Marseille, en 1005, au sujet des ravages causés par les Sarrasins qui avaient envahi la Provence :

Ad horum igitur formulã çenobiorum exstitit infra pagi nostri fines, hoc est in Provintia, celebre monasterium, Massilie civitatis haud procul menia situm, precipui martyris Victoris corpore sacratum, a glorioso imperatore Carolo privilegiis ac maximis donis sublimatum, quod diu in eadem sublimitate, sub regulari tramite, mansit stabilitum. Sed post multorum curricula annorum, cum idem piissimus princeps a seculo decessisset, et omnipotens Deus flagellare vellet populum christianum per seviciam paganorum, gens barbarica in regno Provincie irruens, circumquaque diffisa, vehementer invaluit, ac munitissima queque loca optinens et inhabitans

cuncta vastavit, ecclesias ac monasteria plurima destruxit, et loca que prius desiderabilia videbantur, in solitudine redacta sunt, et que dudum habitatio fuerat hominum, habitatio postmodum cepit esse ferarum. Sicque factum est ut monasterium illud, quod olim precipuum ac famosissimum in tota Provintia fuerat, adnullatum et pene ad nichilum est redactum, quousque bone memorie domnus Guillelmus et domnus Honoratus (1), prefate civitatis episcopus ac frater ejus domnus Guillelmus vicecomes, filiusque suus domnus Pontius (2), presul, qui eidem avunculo suo in episcopatum successit, ei jam pene lapso manum sublevationis porrexerunt. Qui non solum ex sua ei aliqua reddiderunt, verum etiam de propriis suis possessionibus, ob remedium animarum suarum, multa largiti sunt, ac, monachos aggregantes, abbatem ibidem ordinaverunt.

Igitur ego Pontius, etc. (3).

II

(Pour la page 39, ligne 23 et suiv.)

Extrait des archives de la commune d'Auriol. Transaction passée le 17 novembre 1360 entre le seigneur abbé de Saint-Victor et ses coseigneurs et la communauté d'Auriol, au sujet des réparations à faire à l'église paroissiale, à la fourniture des ornements sacrés et à l'entretien des ponts et des chemins publics, pièce dont l'original se trouve dans le registre *Draconis*, armoire A de la Cour des comptes, aux archives de la Préfecture

(1) *S. Honoratus III, frater Guillelmi I Massiliæ vicecomitis.*

(2) *Pontius I, frater Guillelmi et Fulchonis vicecomitum Massiliæ, qui patruo suo S. Honorato in sede episcopali successit.*

(3) Cartulaire de Saint-Victor, nº 15, p. 19.

du département des Bouches-du-Rhône. Copie faite par P. Ricard, archiviste de la Préfecture et transcrite dans les registres de la mairie d'Auriol le 18 septembre 1843.

In nomine Dñi amen. Anno incarnationis ejusdem millesimo trecentesimo sexagesimo die decimâ septima mensis novembris noverint universi et singuli præsentes pariterque futuri quod cum quædam quæstionis materia verteretur et esset diutius ventitata inter viros providos et disertos guilhermum morabotum seniorem, furandum de guilleno domicellum, ugonem de manuasqua, guilhermum nielli, ugonem nielli, et raymondi valentini consilliarios procuratores actores deffensores et negociorum gestores universitatis homiñu Castri de Auriollo pro ut de eorum procuratoria potestate constat per publicum instrumentum confectum et signatum manu mea notarii infra scripti sub anno Dñi millesimo trecentesimo quinquagesimo nono die prima mensis martii ex parte una agentes, et reverendum in Christo patrem et dominum nostrum Stephanum (1) digna dei providentia abbatem monasterii sancti victoris massiliæ dominum pro parte media et majorem dominum pro quarta parte in aliadicti Castri et nobiles raymondum desparrono, petrum de Cysmont de Sancto Joro, raymondum de thoro eorum propriis nominibus et Johannem desparrono (2) nomine suo proprio et nomine et conjuncta personna nobilis Lamberti desparrono patris sui condominos dicti Castri ex parte altera deffendentes. Quæ quidem quæstio talis erat : dicebant namque et asserebant procuratores prædicti se proprie et specialiter dictam universitatem et quamplurimos dictæ universitatis homines universaliter universim et singulariter

(1) L'abbé Étienne succéda, en 1360, dans l'administration du monastère de Saint-Victor, à l'abbé Guillaume Grimoard de Grisac, qui fut promu à la dignité de souverain pontife au mois de septembre 1362.

(2) Le nom de Jean d'Esparron, coseigneur d'Auriol, est cité parmi les témoins de la prise de possession de la seigneurie de Roquevaire, par le sieur Bernard de Saint-Étienne, au nom du pape Urbain V, le 19 juin 1365. Acte cité dans l'*Histoire de la ville de Roquevaire* par M. l'abbé Albanès, p. 137.

singulos aliqualiter et veraciter aggravatos et quia dicti condomini teneantur et debeant dare et solvere tertiam partem expensarum factarum et faciendarum legitime pro reparatione, aptatione seu de novo factione ecclesiæ et ornamentis ejusdem, et etiam pontium, passuum, fontium, puteorum et resclusarum communium et adductione aquarum et aliarum omnium expensarum pro prædictis vel similibus et aliis quibuscumque causis seu negociis, in quibus communis utilitas equaliter vel inequaliter dictarum partium vel paritur factarum et faciendarum ad utilitatem et commodum ipsorum dominorum et hominum universitatis prædictæ, quod facere recusant in prejudicium et dampnum non modicum ipsorum et hominum universitatis prædictæ. Ex adverso vero præfatus dñs abbas et alii nobiles condomini dicebant et asserebant se non teneri ad proposita per procuratores prædictos nec ad ea modo aliquo consentire intendunt. Tandem vero præfatus dñs abbas et alii nobiles condomini prænominati ex parte una; et dicti procuratores eorum propriis nominibus et nomine universitatis homines dicti et singularum personarum ejusdem ex parte altera, gratis et sponte, bona fide omnique dolo et fraude cessantibus, vollentes etiam et cupientes dictæ partes lites et quæstiones, controversias, discordias et dubias lites evitare laboresque sumptus et expensas effugere et penitus devitare ac etiam lenitatem pacis et concordiæ perpetuo observare de et super prædictis omnibus et singulis et etiam *infra scriptis, interveniente amicabili et benigno* tractatu, convenerunt, transigerunt et composuerunt, conventionem, transactionem et compositionem seu pactionem fecerunt per modum qui sequitur infra scriptum.

In primis ex causa vel ex causis conventionis, compositionis, pactionis, transactionis prædictarum et ex qualibet earumdem ex qua vel ex quibus melius et tutius valere poterit et debet, fuit actum et conventum inter partes prædictas et in pacto deductum. *Solemni* stipulatione vallatum seu firmatum, quod dicti dñs abbas et alii nobiles condomini et successores sui ab inde in antea debeant et teneantur perpetuo dare et solvere quartam partem expensarum exinde faciendarum pro prædictis omnibus et singulis supradictis et præfatis et declaratis, vel earum similibus seu

aliis quibuscumque causis et negociis in quibus dictarum partium refferatur utilitas equa vel inequa absque aliqua contradictione et inquietatione quacumque, et prædicti procuratores, actores et negociorum gestores universatis dictorum hominum ipsaque universitas debeant et teneantur reliquas tres partes dictarum expensarum sustinere, facere et solvere. in quocumque casuum prædictorum et et sic quod omnes tangit ab omnibus suportetur modo præscripto : quæ quidem omnia universa et singula supra et infra scripta memorati dñs abbas et alii nobiles condomini eorum et successorum propriis nominibus ex parte una, et prænominati procuratores propriis eorum nominibus et singularum personarum de universitate prædicta per se et suos hæredes aut rei successores ex parte altera, attendere et in omnibus et per omnia quod supra dictum est et complere, rata, grata et firma perpetuo habere, tenere et observare et nun quam contra facere, dicere vel venire per se vel per alium seu alios, agendo, deffendendo vel excipiendo in judicio vel extra, tacitè vel expresse, directe vel per obliquum quacumque occasione, ratione, jure vel causa, bona fide promiserunt et etiam promiserunt dictæ partes quod contra prædictam transactionem, conventionem, pactionem et compositionem non reclamabunt nec appellabunt nec recurrent ad arbitrium cujusvis boni viri vel reclamationem seu appellationem seu recursum per se vel allium seu alios prosequantur; nullum rescriptum seu privilegium per se vel alium seu alios impetrabunt, nec impetrare promittunt; nullam exceptionem, seu replicationem, oppositionem seu restitutionem in integrum non petent, nec dictam conventionem, pactionem, transactionem et compositionem seu aliquam vel aliquas ex eadem corrigi seu emendari poterit per superiorem vel aliquem judicem et non utentur cujuscumque legis seu canonici statuti seu consuetudinis beneficio, quod vitiare vel infringere valeat conventionem pactionem, transactionem et compositionem hujus modi in totum vel in partem sive ex persona contrahentium, sive ex forma Conventionis, transactionis, pactionis et compositionis prædictæ, sive ex causis de quibus est compositum et transactum inter partes prædictas, sive alia quacumque occasione, jure seu causa expressa vel non expressa. Et hæc omnia universa et singula supra et infra scripta dictæ partes sibi ad invicem

promiserunt par solempnem et validam stipulationem fideliter observare et numquam contra facere, dicere vel venire per se vel alium seu alios aliqua juris vel facti subtilitate, sub hipoteca et obligatione omnium bonorum suorum præsentium et futurorum, et ad majorem rerum omnium firmitatem prædictæ partes videlicet præfatus dñs abbas et alii nobiles condomini omnes simul et eorum quislibet in solidum videlicet dictus dñs abbas apponendo dextram manum suam ad pectus suum, quod habet velluti robur et vim juramenti pro parte sua et prænominati procuratores nominibus suis propriis et nomine omnium et singularum personarum dicti Castri aurioli pro parte altera sacrosanctis dei evangeliis ab ipsis et ipsorum quolibet manibus sponte tactis corporaliter juraverunt. Renunciantes inde dictæ partes solempniter et expresse, sponte et ex certa earum et cujuslibet ipsarum scientia et per pactum expressum solempne, stipulativum, vallatum seu firmatum et sub virtute perenni et earum quamlibet præstiti juramenti, beneficio restitutionis in integrum et generaliter omni beneficio et auxilio cujuslibet juris expressi vel specialiter statuti et ordinati, et beneficio cujuslibet privilegii, statuti, consuetudinis, appellationis, recursus, reclamationis et emendationis seu correctionis et exemptionis et nullitatis per quam seu dictæ partes seu aliqua earum possent seu posset in totum vel in parte a prædicta conventione, pactione, transactione et compositione et a restitutione sumptuum et expensarum, dampnorum et interesse vel alterius ipsorum quomodolibet liberari. De quibus omnibus et singulis prædictis prædictus dñs abbas et alii nobiles condomini supra nominati eorum propriis nominibus et prænominati procuratores, actores, deffensores et negociorum gestores eorum et universitatis sæpe dictæ nominibus volluerunt et concesserunt ac etiam petierunt sibi et quibuscumque habere volentibus ex dicta universitate et etiam nomine omnium et singularum personarum, quarum interest et interesse potest, intererit seu interesse poterit in futurum de monasterio sancti victoris Massilieñ et de dictis nobilibus condominis et universitate prædicta de Auriolo per me notarium infra scriptum fieri, videlicet parti dictæ universitatis et pro parte dictorum dñi abbatis et aliorum nobilium condominorum scilicet pro utroque unum duo vel plura publicum et publica



instrumenta dictandum et dictanda sæpe et sæpius consilio peritorum, licet alias extinctum fuerit vel extracta et in judicii productum vel producta, quascumque juris clausulas apponendo, prout causa ipsa exhigerit, facti tamen seu rei substantia in aliquo non mutata.

Actum aurioli in superiori parlatorio fortalitii dicti dñi abbatis; præsentibus ad hæc et vocatis et rogatis testibus venerabilibus et religiosis viris dñis urgono de Costa, bermundo de Lusensona prioribus de Selanis et de Cesarista, nobilibus sicardo de Cabanario, guilhermo Blegerii scutifero dicti dñi abbatis et me raymondo de Crosso in Comitatibus provinciæ et forcalquerii notario publico, qui requisitus per dictos procuratores hanc cartam publicam scripsi et signo meo signavi sic signatum Raymundus.

Ce document, que nous avons copié dans le *Livre blanc*, où il fut enregistré en 1664 par le notaire royal et greffier de la commune d'Auriol, le sieur Ribier. avait été extrait des Archives de la Cour des comptes, registre *Draconis* et collationné par le secrétaire et greffier du roi, du nom de Carroy.

III

(Pour la page 48, ligne 28 et suiv.)

Compromis et accord entre les habitants de Saint-Zacharie et ceux d'Orgnon, fait par des arbitres choisis par les deux parties et qui, par un règlement et des ordonnances, mirent fin aux plaintes réciproques. Ce document, qui est inédit, est pour nous d'un grand intérêt, parce qu'il nous fait connaître les limites qui, au XIVe siècle, séparaient les territoires de ces deux

communes; c'est à ce titre que nous avons jugé utile de le transcrire : au surplus, cette pièce est comme une explication et une suite naturelle de ce qui a été dit dans le corps de notre Notice touchant le village de Saint-Zacharie et le château d'Orgnon. Elle est extraite d'un vieux cahier qui est déposé dans les archives de la paroisse de Saint-Zacharie et qui nous a été signalé, puis gracieusement communiqué, en 1883, par le curé de cette église, feu M. l'abbé Gardel. Il contient une histoire abrégée du monastère des religieuses bénédictes de Notre-Dame de Nazareth, qui dépendait de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, l'indication de ses revenus et des redevances qui lui étaient dues, plus un certain nombre d'ordonnances faites en divers temps en faveur de ces religieuses. C'est un *in-folio* couvert en parchemin, contenant une centaine de pages et portant la date de l'année 1711. Il a pour titre : *Livre des ordonnances pour le monastère des religieuses de Saint-Zacharie, ordre de saint Benoît, dépendant de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, 14 septembre 1711.

La sentence arbitrale est du 9 décembre 1368. La voici :

In primis volumus, dicimus, ordinamus, cognoscimus et pronunciamus pariterque mandamus et per nostras definitivas sententias declaramus matrem *Uveune* (1) esse terminum

(1) Le nom primitif et celtique de l'*Huveaune* nous est révélé par une inscription latine trouvée sur les bords de cette rivière dans une propriété appelée *La Moricaude*. C'est un autel dédié aux divinités qui présidaient aux sources de l'Huveaune, *Matribus Ubelcabus*. Le mot *Ubelca* a été transformé successivement et en traversant les siècles en *Ubelna, Uvelna, Hyvelna, Huvelna, Velna*,

divisionis usagii territoriorum dictorum castri et burgi usque ad locum vocatum teuleriæ quantum ad usum pascagiandi animalia grossa et menuta, carbones et calcem faciendi, trabes, cabriones et ligna scindendi, renovato jurium utrique universitati quoad proprietatem.

Item volumus, dicimus, ordinamus, cognoscimus et pronunciamus pariterque mandamus et per nostras definitivas sententias declaramus quod homines et singulares personæ dicti loci de *hornono* (1) et antea non sint ausi seu ausc transire dictam matrem *Uveune* usque ad terminum *teleuriæ* prædictum per pascenda animalia grossa vel menuta, carbones et calcem faciendo, trabes, cabriones et ligna scindendo, nisi tantummodo pro eorum cultivandis possessionibus sitis in ter-

comme il se lit dans les anciens titres, et en *Uveune*, comme le porte le texte du présent acte, ce qui équivaut à la prononciation *Uvéouno* usitée encore de nos jours et paraît, par conséquent, très ancienne.

(1) L'orthographe du nom latin d'Orgnon ne se présente pas d'une manière uniforme dans les anciens titres. Dans le cartulaire de Saint-Victor notamment, il se lit au génitif *Ornonis*, *in castello Ornonis* (Charte de l'année 1040, nº 58); à l'ablatif *Ornione* (Charte de l'année 1033, nº 101 et Charte de 1259, nº 1130) *Guillelmus de Ornone* et simplement *Orno*, *in castro de Orno* (Charte de 1177, nº 759). Dans l'acte de transaction rapporté ci-devant ce nom est écrit *Ornhono* (*Johannes de Ornhono*) et dans le présent compromis *Hornono* (*Loci de hornono*). Il est probable que ces diverses manières d'écrire ce nom correspondaient à la prononciation vulgaire *Orgnon* ou *Ourgnon*, qui est communément usitée encore de nos jours. Du reste, en parlant de cette localité, il est bon de rappeler qu'elle reconnait une origine romaine, puisque l'on y a trouvé un autel dédié au dieu de la guerre : *Marti Giarino*, Mars le Giarien, surnom sans doute topographique qui lui était donné à cause du lieu ou il était vénéré, appelé probablement *Giarium*, nom qui fut plus tard remplacé par celui d'*Ornon* ou *Orgnon*. L'on peut en dire autant et avec plus de raison du village de Saint-Zacharie, bâti sur le territoire de *Reston*, où l'on a découvert quantité de monuments latins, dont quelques-uns portent le nom des Attius, famille très répandue dans la Province narbonnaise dès les premiers temps de la domination romaine (Voir notre *Notice sur un autel antique dédié à Jupiter et sur quelques autres monuments romains* et une autre *Notice sur une inscription romaine qui se trouve sur le territoire de la commune de Plan-d'Aups*, Paris, 1874 et 1875.)

ritorio dicti burgi de Sancto Zacharia et pro prædictis culturis faciendis per dictos homines de *hornono* in possessionibus sitis in dictis burgo et territorio possint et valeant et consuetos per eosdem ubicumque sint cum eorum animalibus transire matrem *uveune* usque ad dictum *teleuriæ* locum et ire ad dictis eorum fructus quoscumque ut eisdem provenientibus et ligna arborum ni possessionum ipsarum colligendo et disportando pro libito voluntatis sine aliquali molestia vel jactura.

Item modo simili volumus, dicimus, ordinamus et per nostras definitivas sententias declaramus quod homines et singulares personæ Sancti Zachariæ aliunde et antea non sint ausi transire dictam matrem *Uveune* pro pascagiando animalia grossa vel menuta, carbones et calcem faciendo, trabes, cabriones et ligna scindendo nisi tantummodo pro cultivandis eorum possessionibus sitis in territorio castri *de ornhono* et proprietates burgi prædicti et pro dictis culturis faciendis per dictos homines burgi Sancti Zachariæ in possessionibus sitis in dictis castro et territorio possint et valeant et conductos per eosdem ubicumque sint cum eorum animalibus transire dictam matrem *uveune* et ire ad dictas eorum possessiones fructus quoscumque et eisdem provenientibus et ligna arborum possessionum ipsorum colligendo et deportando pro libito voluntatis sine aliquali molestia vel jactura.

Præterea volumus, dicimus, ordinamus, cognoscimus et pronunciamus, pariterque mandamus per nostras definitivas sententias declaramus quod a dictis locis *teuleriæ* et *uveune* sequens matrem fontis Sambuscæ et per valem in qua fluit seu decurrit aqua prædicta Sambuscæ usque ad divisionem territorii de *Nantis* sit terminus divisionis quoad usum tantum pascendi animalia grossa et menuta, calcem et carbones faciendi, trabes, cabriones et ligna scindendi territorii dictarum universitatum sub modo et forma infra scriptis et particulariter declaratis, et primò volumus, dicimus, ordinamus, cognoscimus et pronunciamus pariterque mandamus et per nostras definitivas sententias declaramus quod dicta universitas et singulares personæ de dicto burgo Sancti Zachariæ, non sint ausi transire aquam vocatam de *Sambucca*, sed versus matrem sinistram eundo de Sancto Zacharia versus stum maximinum usque ad terminum jam dictum territorii

partitæ de *Nantis* castri prædicti possint et valeant ad eorum usum et libitum voluntatis pascagiare cum eorum animalibus grossis et menutis, calcem et carbones facere et alia facere liberè et impunè prout homines et singulares personæ dicti castri de *hornono* faciunt, fecerunt et facere usi sunt in territorio de *hornono* cum omnibus franquesis et libertalibus ipsorum hominum dicti *hornono* in quo usu et consuetudine pasturgandi animalia grossa et menuta, calcem et carbones faciendi, trabes, cabriones et ligna scindendi volumus.

Item volumus, dicimus, ordinamus, cognoscimus, pronunciamus pariterque mandamus et per nostras definitivas sententias declaramus quod sit salvum jus super proprietate utrinque universatati territoriorium prædictorum ita et taliter quod si banna vel crimina committantur in dictis territoriis quod per rectores territoriorum prædictorum ubi banna vel crimina in futurum committi contingent, valeant dicta banna et crimina exhigi et puniri.

Item volumus,dicimus,ordinamus, cognoscimus, pronunciamus pariterque mandamus et per nostras definitivas sententias declaramus quod dictæ partes ibidem præsentes omnia supradicta per nos dicta, ordinata, cognita, pronunciata et mandata, definita et declarata, ratificent, approbent et omologent sub poena in prædicto compromisso contenta et modo et forma in eodem contentis et particulariter declaratis.

Item dicimus, volumus, ordinamus, pronunciamus, pariterque mandamus et per nostras definitivas sententias declaramus quod si aliquis obscuritas vel ambiguitas oriatur, vel posset oriri in futurum super prædictis per nos dictis, ordinatis cognitis, pronunciatis et definitis ac declaratis, quod unus nostrum ubi alterius copiam habere non posset ad requisitionem tantum prædictorum possumus et valeamus semel et pluries et toties quoties nobis visum fuerit in solidum vel in parte declarare, definire, non mutata.

Item volumus, dicimus, ordinamus, cognoscimus et pronunciamus et per nostras definitivas sententias declaramus quod omnes sententiæ et instrumenta latæ et lata cum partibus retroactis inter dictas universitates præmissorum prætentu usque ad diem compromissi supra descripti ab inde e anteà sint cassa et vana et nullius roboris firmitatem obtineant

quoad divisionem usagii territoriorum prædictorum sicut super usu et consuetudine eorum pascagiandi, calcem, carbones faciendi ligna, trabes et cabriones scindendi et faciendi.

Item volumus, ordinamus, cognoscimus et pronunciamus pariterque mandamus et per nostras definitivas sententias declaramus, quod sit pax, concordia et finis quæstionis jam dictæ inter universitates jam dictas per imperpetuum silentium super prædictis imponendo, nisi tantum juxta modum, formam prædictis quæ omnia voluerunt per in perpetuum habere roboris firmitatem.

Item volumus, etc., quod de prædictis omnibus per nos dictis, cognitis et pronunciatis, mandatis, definitis, declaratis fiant publicum instrumentum et publica instrumenta, quos et quæ possit seu possint dictari, corrigi, rescisci, meliorari et emendari semel et pluries et toties quoties opus fuerit cum consilio sapientis vel sapientium productum seu producta in judicio vel non facti cum substantia in aliquo non mutata et toties quotiesque ubilibet obtineant seu obtineat roboris firmitatem et in continenti prædicti bertrandus et joannes procelli castri de *hornono* nominibus quibus supra ex parte unius, et magister bertrandus alegre et joanes blanqui filius reymoundi de burgo Sancti Zachariæ omnibus quibus supra ex parte alterius, volentes obtemperare mandatis prædictorum dominorum arbitrorum arbitratorum et amicabilium compositorum omnes simul et quilibet ipsorum, insolidum, unaminiter et concor... ipsorum nemine discrepante seu contradicente pro seipsis et dictorum eorum universitatum nomine, prout ad quemlibet ipsorum pertinet, spectat, utroque modo nomine et insolidum ibidem præsentes et publicatione ipsorum sententiarum audientes non errantes in jure vel in facto et dixerunt sed excepta (1) eorum sententia sine omni dolo et fraude simul et quilibet ipsorum in solidum consentiat de prædictis omnibus per publicationem propterea factam sicut prædicitur. præsentes erant juxta potestatem eis et cuilibet ipsorum per prædictis eorum universitatis attributam, de quibus constat per tenorem certorum publicorum instrumentorum et supra in hoc

(1) A partir du mot *dixerunt* jusqu'à celui de *prædicitur*, le texte est tellement corrompu, qu'il nous est impossible de le rétablir.

præsenti instrumento de verbo ad verbum descriptorum prout per prædictos dominos arbitros, arbitratores et amicabiles compositores dictum, cognitum, ordinatum, pronunciatum et mandatum voluerunt et concesserunt omnia et singula supra dicta habere perpetuo roboris firmitatem, præsente ibidem domini generali vicario supradicto et suam supplicationem et requisitionem partium prædictarum, lecta, lata et pronunciata fuit prædicta sententia per prædictos dominos arbitros et arbitratores et amicabiles compositores ut supra pro tribunali sedentes inscriptis præsentibus et horis anno, mense et hora et loco prædictis, de quibus omnibus petierunt nobis quilibet ipsorum partium, si fieri potest, publicum instrumentum seu publica instrumenta per me notarium infra scriptum in præsentia et testimonio domini petri de moncrodato monachi monasterii prædicti prioris que de Adano, domini petri de andusa bucaritaris diœcesis capellanorum, guillelmi clementis de burgo Sancti Zachariæ prædicto, antonii sparoni de vitrole, andrea guirandi de aquis, petri procelli de hornono et jacobi stephani de auriolo, testium ad prædicta vocatorum et rogatorum et meî mathei guiramandi, notarii publici de comitatibus provinciæ et forcalquerii auctoritate regia et reginali constituti, qui requisitus pro parte universitatis hominum castri de *hornono*, hanc cartam publicam feci, scripsi et signo meo consueto signavi.

Signé à l'original, Mathieu Guiraman avec la paraphe authentique.

IV

(Pour la page 39, ligne 23.)

C'est seulement vers la fin du xve siècle que les abbés de Saint-Victor n'eurent plus à compter avec des coseigneurs, et qu'ils possédèrent en plein le territoire d'Auriol, jouissant seuls et sans partage de tous les droits et privilèges attachés à la souveraineté et à l'indépendance.

En montant sur le siège abbatial ils devenaient seigneurs spirituels et temporels et, à ce double titre, ils exigeaient de leurs sujets l'hommage et la prestation du serment de fidélité. Comme exemple de cet usage, ou plutôt de ce droit, qu'il nous soit permis de transcrire un document qui en consacre le souvenir, mais qui est resté jusqu'ici enseveli dans les archives de la commune de notre pays natal. Il est écrit sur une feuille de parchemin longue de 69 cent. sur 47 de large. Il compte environ 80 lignes d'écriture, chaque ligne comprenant de 14 à 16 mots. Le déchiffrement ne s'est pas fait sans peine, car l'encre est devenue pâle et jaunâtre, et la surface se trouve maculée en plusieurs endroits, principalement sur les bords du parchemin que le temps a, d'ailleurs, rongés en faisant disparaître les finales d'un certain nombre de mots : ajoutez à cela que les lettres se présentent avec les formes singulières qu'elles avaient au xve et au xvie siècle ; c'est-à-dire avec des ligatures et des appendices qui les rendent méconnaissables; que les mots sont écrits avec des abréviations peu connues, avec une orthographe souvent incorrecte et contraire à l'usage de la langue latine. La pièce se trouve attachée à la fin d'un vieux registre, que l'on appelait autrefois *le Livre blanc*, parce qu'il était relié en parchemin, mais que l'on ne peut plus nommer ainsi, depuis que, dans ces derniers temps, il a été décoré d'une reliure en basane. Sur le dos, vers le haut et à gauche, le parchemin porte le titre suivant :

Homagium præstitum per sindicos universitatis de Auriolo Reverendissimo Dño Cardinali Redoñen abbati

comendatario Sancti Victoris Massilieñ et Dño dicti loci continens gracias et alia privilegia concessa per procuratores predicti abbatis comendatarii presentes.

Et sur le dos, au milieu, on lit : *Sancti Victoris, Homage. Oriol. Florinos quatuor.*

Voici maintenant le texte de cet hommage, tel qu'il nous a été possible de le déchiffrer :

In nomine domini nostri Jesu Xri. Amen. Anno nativitatis ejusdem millesimo quingentesimo sexto et die vicesima nona mensis maii Pontifficatus sanctissimi in Xro patris et domini dñi Julii divina providencia pape secundi (1) Anno tercio. Noverit modernorum presencia et futurorum posteritas non ignoret quod personaliter constituti in loco subscripto ante conspectum egregiorum et venerabilium dominorum virorum Raynoardi jurium doctoris et canonici Arellateñ ac Sparroni Guigonis elemosinarii Sancti Victoris extra muros civitatis massilieñ procuratorum et nomine procuratorio Reverendissimi in Xro patris et Domini dñi Roberti divina favente clemencia presbiteri Cardinalis tituli sancte Anastasie Redonensis nuncupati ac monasterii Sancti Victoris massilieñ ordinis sancti Benedicti perpetui Comendatarii (2). Constante de eorum procuratoria potestate litteris seu instrumento sigillo dicti Reverendissimi domini Cardinalis et subscriptione honorandi viri mgri hervey de liermerian clerici leonensis diocesis publici Imperiali auctoritate notarii prefatique Reverendissimi domini Cardinalis Redoneñ Secretarii (3) coñmunitis sub datum et actum Rome sub anno a nativitate domini millēs quingentesimo sexto Indictione nona, die vero nona mensis maii honorabiles et discreti viri magister Johannes de

(1) Jules II, pape de 1503 à 1513.

(2) Robert de Calach, évêque de Rennes et ensuite cardinal du titre de Sainte-Anastasie et nommé abbé commendataire de Saint-Victor de Marseille, prit possession de son abbaye le 24 mai 1506.

(3) Hervey de Liermerian, clerc notaire impérial et secrétaire du cardinal Robert, évêque de Rennes, était du diocèse de Léon en Bretagne.

Ornhono phisicus (1) et Petrus Michaelis sindici et procuratores Universitatis et particularium dicti castri de Auriolo asserentes se habere ad infrascripta peragenda mandatum expressum a Consilio Universitatis dicti loci, constante nota sumpta per magistrum Glaudium de Fonte bajulum et notarium Curie dicti Castri (2) de Auriolo dixerunt et organo egregii et nobilis viri domini Johannis Teulerii jurium licenciati eis assistentis tria exposuerunt et suppliciter postularunt.

Primum eis observari omnia privilegia, statuta, libertates, immunitates, franquesias, usus et consuetudines per bono memorie Revereñ Dominos abbates dicti monasterii Sancti Victoris et dominos dicti loci auriolli indulta et indultas concessa et concessas Universitati et hominibus dicti loci de Auriolo ac illa et illas manuteneri, juberi prout quilibet verus dominus facere et observare tenetur et ita expresse jurare.

Secundo. Placeat ratifficare, conservare et approbare omnes et quoscumque contractus. Et specialiter accapita omnium et singularum possessionum et feudorum tam in dicto loco Aurioli quam aliis locis et territoriis ad abbacialem dignitatem quovis modo factos et facta per condam felicis recordationis revereñd in Xr̄o patrem dominum Ogerium de Anglura qui in eadem abbatiali dignitate prefuit et nuper deffunctus est.

Tum et tercio. Omnia et quecumque crimina seu delicta si que essent tempore preterito per homines aut mulieres ejusdem loci in jurisdictione ejusdem Reverendi domini abbatis cōmissa aut quomodo libet perpetrata relaxare et remictere ob ipsius Reverendissimi domini Cardinalis et abbatis jocundum et felicem adventum. Et hiis propositis prenominati sindici et procuratores tam nominibus ipsorum propriis quam sindicario et procuratorio nomine Universitatis predicte et particularium personarum illius gratis et sponte recognoverunt et confessi fuerunt dictum Reverendissimum dominum Cardinalem et abbatem cōmendatarium dicti monasterii Sancti Victoris in personas dictorum dominorum procuratorum pro eodem stipulancium solemniter et recipiencium fore et esse eorum verum,

(1) Jehan d'Orgnon *physicus*, c'est-à-dire naturaliste ou médecin.

(2) Claude de Fonte, baile et notaire de la cour seigneuriale d'Auriol.

rectum, legitimum, indubitatum et naturalem dominum et sub ejus majori et directo dominio et senhoria tenere et possidere ac tenere et possidere velle omnes et quoscumque ipsorum et cujuslibet eorumdem domos, bastitas, vineas, prata, terras, viridaria et predia quecumque et ubicumque sito tam infra menia dicti castri quam extra et in illius territorio et districtu. Et pro premissis omnibus prenominati sindici tam nõmibus ipsorum propriis quam sindicario et procuratorio nomine Universitatis et particularium hominum dicti loci, supradictis dominis procuratoribus presentibus ac nomine et vice dicti Reverendissimi domini Cardinalis Cõmendatarii domini predicti loci de Auriolo et suorum in dicta abbacia Sancti Victoris successorum flexis genibus et junctis manibus, capitibus discopertis pure et absolute inter manus prenominati domini Raynoardi procuratoris fecerunt homagium et interveniente oris obsculo fidelitatis debite ad evangelia Dei sancta eorum manibus per eos tacta prestiterunt juramentum promiseruntque préfatis dominis procuratoribus nomine predicti Reverendissimi domini Cardinalis Cõmendatarii domini predicti loci de Auriolo et suorum in dicta abbacia successorum stipulantibus et recipientibus. Et ita ad sancta Dei evangelia jurarunt quod nusquam erunt in consilio, tractatu vel opere, quo ipse Reverendissimus dominus Cardinalis Cõmendatarius aut ejus in dicta abbacia successores personam, membrum aut aliquam terram ammictere possint, vel eorum honorem aut etiam dignitatem. Quinymo si sciverint seu ad eorum noticiam devenerit, id toto eorum posse disturbabunt, et si hoc facere non possunt, notifficabunt statim et quam citius poterunt dicto Reverendissimo domino Cardinali comendatario seu dictis dominis procuratoribus aut alteri ipsorum aut alii vel aliis per quos possit ad eorum noticiam pervenire. Eruntque pro eis et servient contra omnes et quoscumque qui possunt vivere et mori, Xr̄i anissimo tamen domino nostro Rege provincie et forcalquerii Comite (1) excepto, dabuntque consilium

(1) En 1506, le roi très chrétien, comte de Provence et de Forcalquier, était Louis XII, roi de France, et son lieutenant pour le gouvernement du pays, le grand sénéchal Philippe de Hochbet, seigneur de Rothelin, qui fut remplacé en 1512 par Louis d'Orléans, marquis de Rothelin.

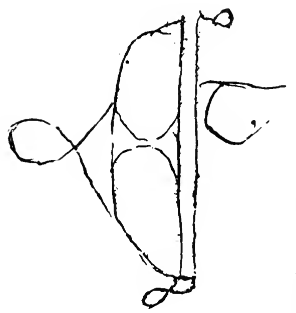
bonum et utile cum requisiti fuerint, prout eis Altissimus ministrabit et ipsorum secreta consilia tenebunt et nemini revelabunt, nec erunt in dampno dicto Reverendissimo domino Cardinali comendatario eorum domino naturali, recto et legitimo de justicia, sed eam et ejus jura totis viribus observabunt et omnia alia facient, tenebunt, et inviolabiliter observabunt perpetuo, que in Capitulo de nova et antiqua fidelitatis forma comprehenduntur et intelliguntur ac comprehendi et intelligi possunt et debent tam de consuetudine quam de jure, salvo tamen et retento, quod si Universitas et homines dicti loci de Auriolo pro premissis ad alia vel majora dicto Reverendissimo domino Cardinali comendatario eorum domino tenerentur per presentem recognicionem homagii et fidelitatis prestitum juramentum, nullum possit prejudicium afferre. Et universi prenominati sindici et consiliarii tam nominibus ipsorum et cujuslibet eorumdem propriis et privatis quam vice et nomine Universitatis et particularium dicti loci fuerunt solemniter protestati, quod si per alium modum dictum homagium et sacramentum fidelitatis teneantur facere, vel ad minora forsitan sint obstricti propter ea que dixerunt et feceruut dicte Universitati et particularibus hominibus ejusdem non prejudicet ullo modo. Et hiis pactis supranominati egregii domini procuratores nomine procuratorio dicti Reverendissimi domini Cardinalis et abbatis et domini dicti loci de Auriolo annuentes requisicionibus supra factis, tactis sacrosanctis Evangeliis promiserunt et jurarunt in animam dicti Reverendissimi domini Cardinalis et abbatis omnia privilegia, statuta, libertates, immunitates, franquesias, usus et laudabiles consuetudines Universitati et hominibus predicti loci de Auriolo per retrovivos reverendos dominos abbates et eorum dominos quoscumque concessa et concessas, de quibus sunt in possessione seu quasi et de quibus ricte et recte usi sunt, observare et ullo unquam tempore non infringere seu infrigi et violari permictere.

Et ad habundaciorem cauthelam illa et illas quathenus juris sunt confirmarunt, approbarunt, laudarunt et omologarunt. Equidem et contractus accapitidacionum concessarum et donatarum, per dictum condam reverendum dominum Ogerium de Anglura dicti monasterii, dum viveret, abbatem et predic-

ti loci de Auriolo dominum (1) priusquam gravi et novissima egritudine qua deffunctus est oprimeretur, confirmarunt et omologarunt, Et ulterius prenominati egregii domini procuratores nomine procuratorio antedicto favore felicis et jocunde assumptionis dicti Reverendissimi domini Cardinalis Redonensis ad abbacialem dignitatem, gratis et ex eorum et cujuslibet ipsorum spontaneis voluntatibus muroque et deliberato proposito omnes penas et offensas ac quascumque inquisiciones reatus et crimina pro quibus Universitas ipsa seu particulares homines illius utriusque sexus commixtim aut divisim fuerunt inquestati seu incriminati iu Curia dicti loci pro quibuscumque criminibus et offensis, de quibus nulla fuit sequta condempnatio, seu que minime in rem transiverunt judicatam et citra prejudicium tercii, civiliter tantum remiserunt, cesserunt, donaverunt et penitus quictaverunt, jubentes quoscumque processus et inquisiciones propterea factos et factas in Curia predicti loci de Auriolo cancellari et aboliri, itaque ullo ùmque tempore Universitas seu particulares homines predicti loci de Auriolo commixtim aut divisim pro premissis dispendium aliquod non paciantur.

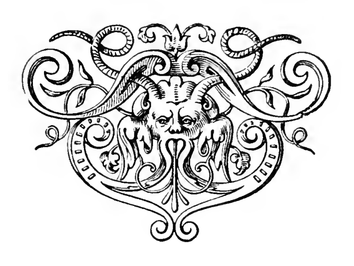
Quinymo presenti remissione et gracia utantur, fruantur et gaudeant incontradicte. Et de premissis omnibus et singulis superius nominati domini procuratores et abbàtis dicti Reverendissimi domini Cardinalis et abbatis ac suorum in dicta abbacia successorum, necnon sindici predicti loci tam nominibus ipsorum quam Universitatis et particularium ejusdem rogarunt et suppliciter postularunt eisdem fieri publicum instrumentum per me notarium et secretarium Regium infrascriptum. Acta fuerunt hec omnia Aurioli ante fores ecclesie parrochialis Nostre domine trium Ulmorum Presentibus nobilibus et discretis viris francisco de Cepeta de Massillia, Johanne Rebolli et Hugueto Bomis de brinonia, testibus ad hoc vocatis et assumptis.

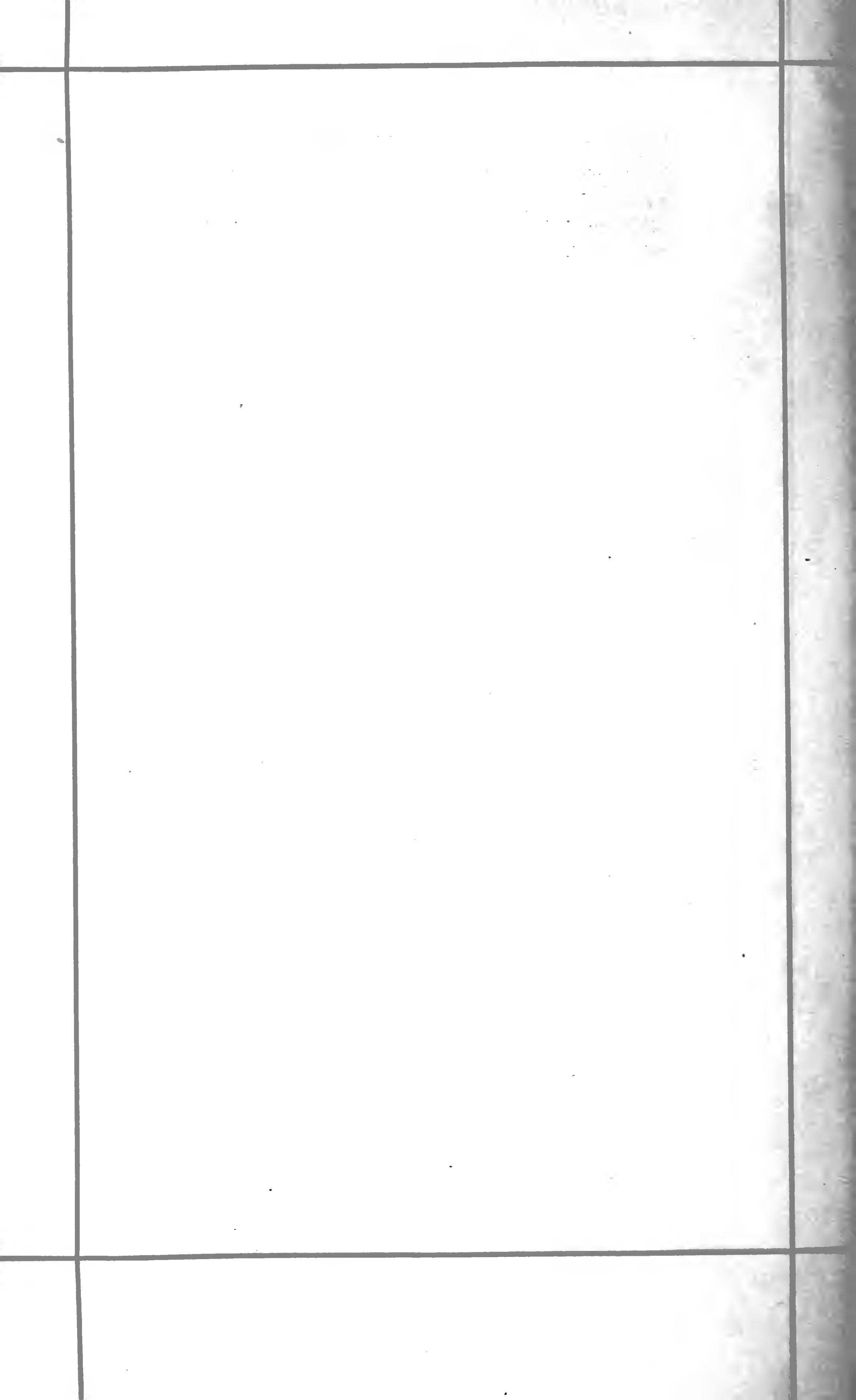
(1) Oger d'Anglure, nommé abbé commendataire du monastère de Saint-Victor en 1475, administra l'abbaye jusqu'en l'année 1505, où il fut emporté par une grave maladie.



me Johanne Boycelli cive aqueñ Regio secretario et notario publico in Comitatibus provincie et forcalquerii terrisque adjaceñ Regia et alias ubique terrarum apõlica aũctibus constituto. Qui in premissis omnibus et singulis dum sicut premictitur agerentur et fierent una cum prenominatis dñis procũribus et testibus infrãtis pñs fui Eaque sic fieri vidi et in notam sumpsi, de qua seu ejus originalli extenso hoc presens instrũm publicum in hanc publicam forman aliena manu michi fideliter virtute gracie michi concesse extrahi et grossari feci, Et facta attente cõlatione eorum cum eisdem originalibus

compertaque conformitate hic me propria manu subscribens signum meum apposui auctenticum in fidem et testimonium predictorum sindicorum et Universitatis de Auriolo Regius notarius et SS. Apostolicus.





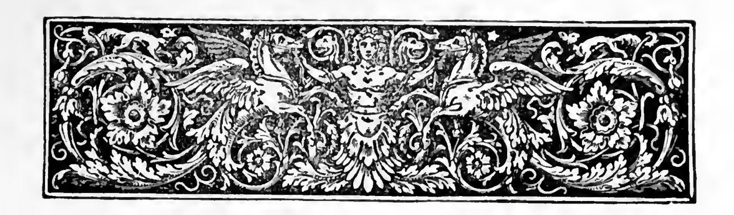
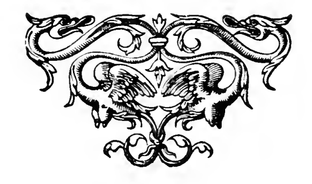


TABLE DES MATIÈRES



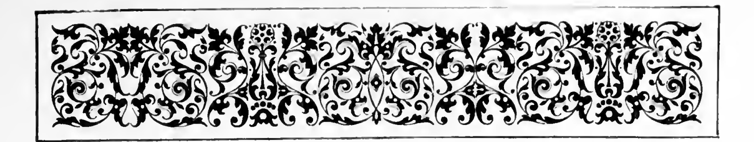
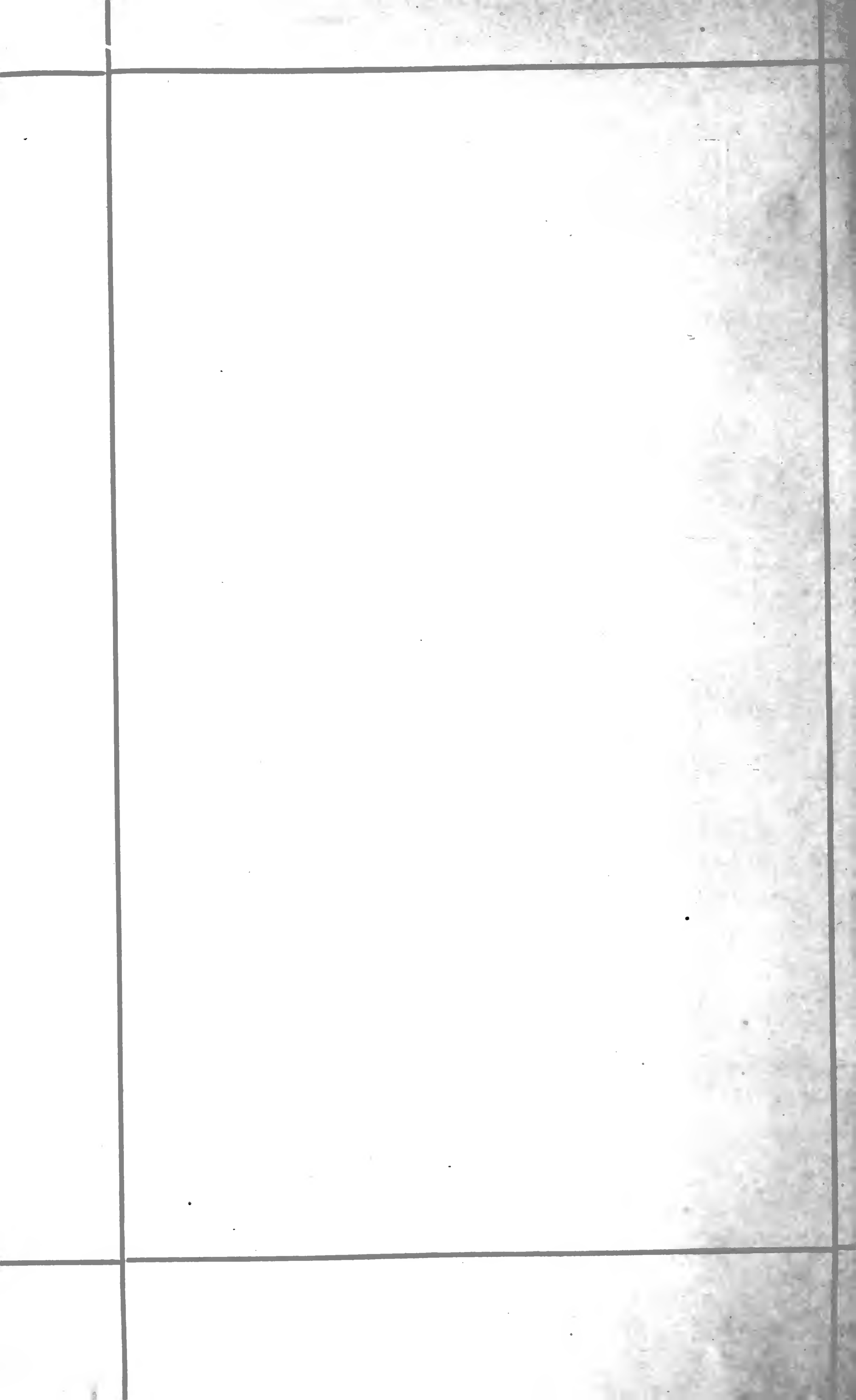
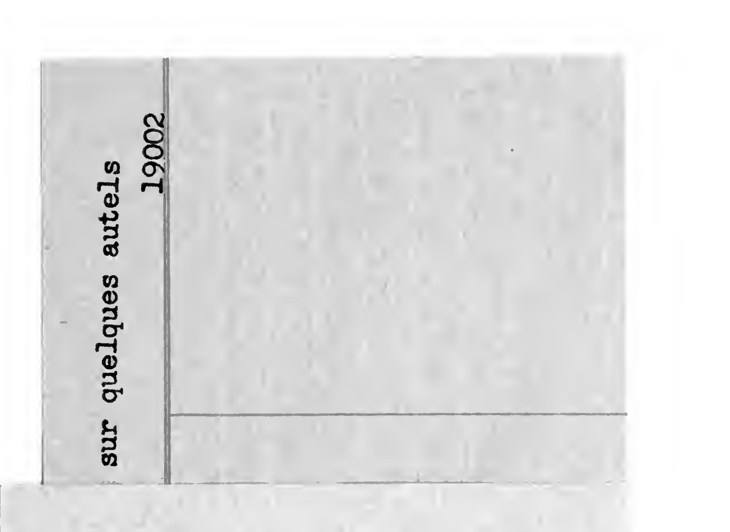


TABLE DES GRAVURES

PARIS. — IMP. V. GOUPY ET JOURDAN, RUE DE RENNES, 71.




sur quelques autels
19002